



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La
Vie
de
L'ACADÉMIE
2025-2026



ÉDITO

L'académie d'Aix-Marseille poursuit avec détermination sa mission d'offrir à chaque élève un cadre éducatif bienveillant et équitable.

À travers la lutte renforcée contre le harcèlement, le développement de l'École inclusive, la promotion de la santé, ou encore la transformation du lycée professionnel, notre communauté éducative se mobilise chaque jour pour le bien-être et la réussite de tous.

*Un seul objectif :
la réussite de tous les élèves*

Dans un territoire riche de sa diversité, contrasté entre zones urbaines et espaces ruraux, nous affirmons notre volonté d'agir au plus près des besoins des élèves, qu'ils vivent en milieu rural, urbain ou dans des quartiers prioritaires. L'académie a consolidé sa mission

d'égalité des chances grâce aux cités éducatives, aux territoires éducatifs ruraux et à la lutte contre les inégalités sociales et scolaires. Ces dispositifs donnent à chacun les moyens de réussir, quel que soit son lieu de vie.

L'École reste plus que jamais un espace de transmission, de protection et d'émancipation, « La vie de l'académie » illustre notre engagement collectif pour bâtir une École pleinement républicaine et résolument tournée vers l'avenir.

C'est grâce à l'implication de toutes et tous que notre territoire est si dynamique, je vous en remercie et je souhaite à nos 64 000 personnels, nos 535 000 élèves et 119 000 étudiants une année scolaire inspirante et engagée.

BENOIT DELAUNAY

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

SOMMAIRE



LES ACTUALITÉS DE L'ACADÉMIE...p 07

- Les 50 ans de l'implantation du rectorat place Lucien Paye..... p 08
En route vers le projet académique 2026-2030..... p 09



LE TERRITOIRE DE L'ACADÉMIE ...p 11

- La région académique Provence-Alpes-Côte d'azur..... p 12
L'académie d'Aix-Marseille..... p 14
Des réseaux d'établissements pour dynamiser le territoire p 18
Les prévisions d'effectifs et les moyens à la rentrée 2025..... p 20
La répartition des personnels dans l'académie..... p 22
Le budget de l'académie p 23
Les résultats aux examens p 24



LES AMBITIONS DE L'ACADÉMIE... p 27

Favoriser l'équité territoriale

- Accompagner l'éducation prioritaire p 28
- La ruralité au cœur de l'académie p 30

Une académie ouverte sur le monde

- Une académie accueillante pour tous..... p 31
- Une académie tournée vers l'international p 32
- Les langues régionales et anciennes : une richesse pour les élèves p 34
- S'engager dans la transition écologique p 35
- Les arts et la culture accessibles à tous..... p 36

Le bien-être et la santé à l'école

- S'épanouir à l'école pour une scolarité réussie p 38
- Se découvrir et découvrir l'autre p 39
- Préserver la santé des élèves p 40
- Le sport pour tous à l'école p 42
- L'école inclusive pour accompagner tous les élèves..... p 44

Les valeurs de la République

- Les valeurs de la République pour bien vivre ensemble p 46
- Former des citoyens éclairés p 47

L'orientation

- Favoriser le lien école-entreprise p 48
- Développer l'apprentissage..... p 49
- Le lycée professionnel, voie d'excellence p 50
- Un stage pour chaque élève de seconde p 52
- Pour un parcours ambitieux du collège vers le supérieur p 53
- Réussir ses études supérieures p 57



LES ACTUALITÉS DE L'ACADÉMIE

LES 50 ANS DE L'IMPLANTATION DU RECTORAT PLACE LUCIEN PAYE

Le mardi 1^{er} juillet 2025, le rectorat a célébré les 50 ans de son implantation Place Lucien Paye, en présence d'anciennes personnalités du rectorat, d'élus locaux, de la famille de Lucien Paye et des personnels du rectorat.

Au programme de cette journée : le dévoilement d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Paye, figure emblématique à qui la place devant le rectorat doit son nom et un défilé de mode très coloré, avec les élèves du lycée des métiers de la Calade, sur le thème des années 70.

Le rectorat a connu plusieurs localisations à Aix-en-Provence, avant de s'ancre définitivement sur la place Lucien Paye, baptisée en 1975 à l'initiative du maire Félix Ciccolini et du recteur Claude Franck.

Un bel anniversaire pour un bâtiment chargé d'histoire et d'engagement au service de l'éducation !



les **50 ans**
de la présence du rectorat de l'académie
Place Lucien Paye

EN ROUTE VERS LE PROJET ACADÉMIQUE 2026-2030



LES RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENTS AU CŒUR DE LA PRÉPARATION DU PROJET ACADÉMIQUE 2026-2030

Depuis la rentrée 2017, l'académie d'Aix-Marseille comporte 21 réseaux académiques liés par un projet pédagogique fédérateur, résultat d'un processus de collaboration issu des acteurs de terrain. Ces réseaux re-

groupent des écoles, des collèges et des lycées en prenant pour base essentielle le parcours des élèves sur un territoire tout au long de leur scolarité. La logique de parcours de l'élève dessine ainsi des réseaux de tailles différentes, que ce soit du point de vue de leur superficie ou de celui du nombre d'établissements les constituant ; certains d'entre eux dépassent d'ailleurs les limites départementales.

Les réseaux ont déjà alimenté le projet académique 2022-2025 « Des territoires au service de la réussite des

élèves ». Ce nouveau projet académique 2026-2030 s'inscrit dans les trajectoires stratégiques nationales et régionales qui se concrétiseront à horizon 2030 dans des domaines variés allant de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'hiver dans les Alpes à la réalisation des plans de réindustrialisation et de décarbonation de la France.



**LE TERRITOIRE
DE L'ACADÉMIE**

LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Plus
d'info

www.ac-aix-marseille.fr

Accueil > Région
académique Provence-
Alpes-Côte d'Azur
> La région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice et comprend 6 départements. Le siège de la région académique est le rectorat d'Aix-Marseille.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est aussi le recteur de la région académique et le chancelier des universités. Il fixe les orientations stratégiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. En garantissant l'unité de la parole de l'État en région dans les domaines de compétences du recteur de région académique, l'organisation de la région académique permet :

- d'accroître la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- de renforcer les liens des services de l'Éducation nationale avec tous les acteurs du territoires (collectivités, services de l'Etat, entreprises, etc.) ;

- de créer et piloter des pôles d'expertise et de mutualiser les compétences et les fonctions supports au service des personnels et des usagers pour une action plus efficace.

La région académique s'est construite progressivement depuis 2020 grâce à un travail commun et continu de tous les services. Elle est aujourd'hui constituée d'un secrétaire général de région académique (SGRA) accompagné d'un adjoint et de 8 directions régionales bicéphales (directeur et adjoint situé à Aix ou à Nice) et représente une centaine de personnels qui œuvrent au quotidien sur des missions supports ou de politiques publiques.

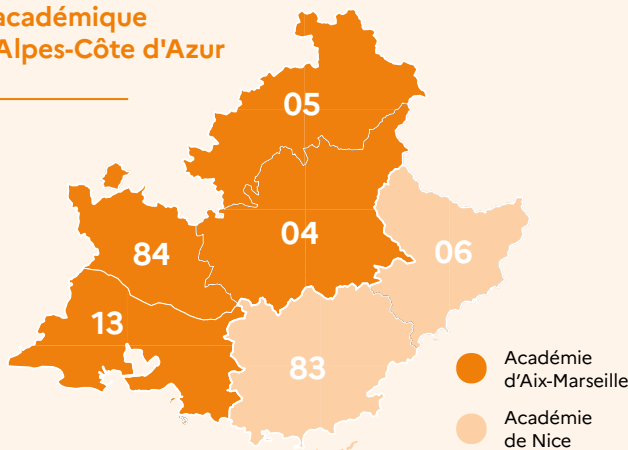
La région académique inscrit son action selon trois axes :

- la co-construction de la stratégie régionale par les trois recteurs ;
- l'esprit d'équipe et la collaboration des différents acteurs de la région académique ;
- l'articulation entre le niveau stratégique et le niveau de mise en œuvre opérationnelle.

L'équipe de gouvernance autour du recteur de région académique est composée :

- de la rectrice de l'académie de Nice, associée à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et chargée du pilotage de l'Éducation nationale dans son académie ;
- du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) associé à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et interlocuteur privilégié des universités, des écoles et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- du secrétaire général de région académique et ses adjoints qui admi-

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur



nistent la région académique et pilotent les services régionaux ;

- du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports qui pilote les équipes régionales et départementales chargées des missions de jeunesse, d'engagement et de sports. Placé sous l'autorité du recteur de région, il est responsable de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat siège de la région académique. Au niveau départemental, des services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) sont placés sous l'autorité des Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). La DRAJES et les SDJES sont placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et des préfets des départements ;

- du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) qui est chargé d'assister le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique. Le DRARI est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région ;

- des conseillers du recteur de région académique et leurs adjoints en charge du numérique éducatif, de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage, de l'information et de l'orientation, des relations européennes, internationales et de la coopération...

LES DIRECTIONS RÉGIONALES ACADÉMIQUES

L'organisation de ces services est fondée sur un principe d'équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice.

Ces services régionaux, placés sous la responsabilité d'un directeur secondé par un adjoint, permettent la mise en œuvre des compétences du recteur de région académique dans les champs de :

- la formation professionnelle et l'apprentissage et la carte des formations ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à l'exception de la gestion des personnels ;
- l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire, à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré ;
- le service public du numérique éducatif ;
- l'utilisation des fonds européens ;
- les contrats prévus par le chapitre III de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;
- la politique des achats de l'État ;
- la politique immobilière de l'État ;
- les relations européennes, internationales et de coopération ;
- les politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.

En 2024, la Direction régionale académique des systèmes d'information

(DRA-SI) a été créée et remplace la Direction interacadémique des systèmes d'information (DIA-SI), répondant ainsi à plusieurs enjeux de dimension régionale.

En outre, la région académique s'est étoffée avec le recrutement de plusieurs chargés de mission en charge du soutien aux politiques éducatives, aux projets innovants, d'un energy manager ainsi que d'une direction en charge des affaires financières.

En complément des services régionaux, trois services interacadémiques soutiennent le bon déploiement des politiques publiques pilotées par la région académique :

- Direction interacadémique des statistiques, des études et de la prospective (DIA-SEP) ;
- Service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ) ;
- Centre des services partagés interacadémique (CSPiA).

LE PILOTAGE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Il s'exerce dans diverses instances interacadémiques comme le Comité régional académique (CoRéa) ou le conseil des secrétaires généraux.

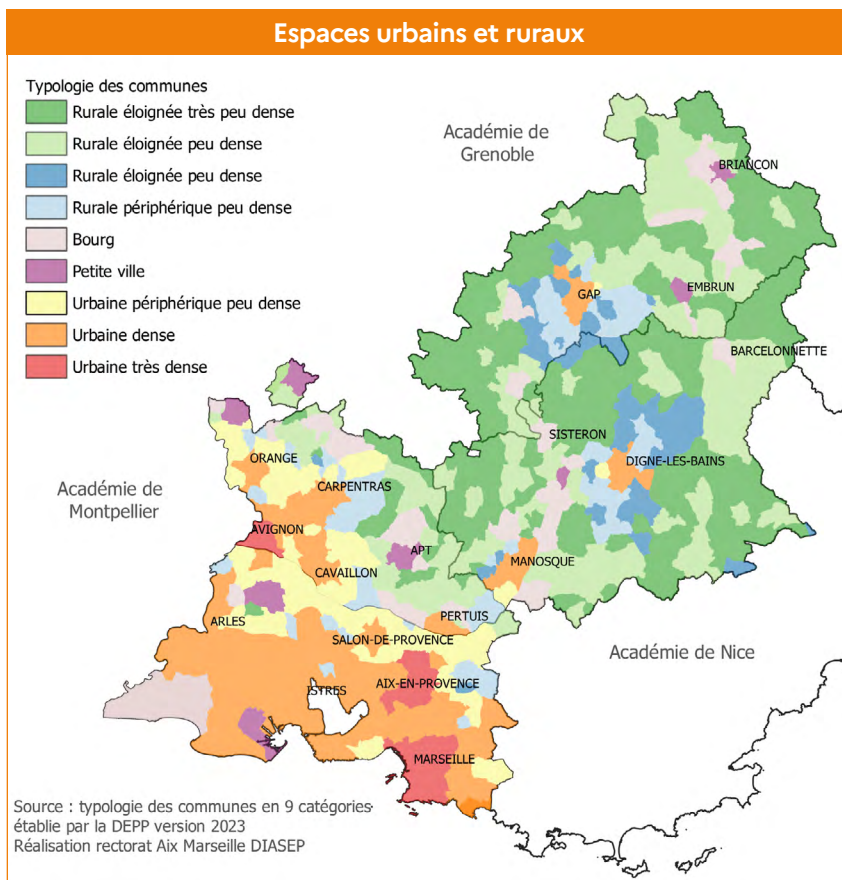
Le CoRéA, présidé par le recteur de région, permet :

- d'arrêter les orientations stratégiques de la région académique en étroite collaboration avec la rectrice de l'académie de Nice et le recteur délégué pour l'ESRI ;
- d'organiser les modalités de l'action commune des recteurs et la coordination des politiques académiques.

Il peut être consulté, en tant que de besoin, notamment sur les orientations des politiques mises en œuvre par les services régionaux et interacadémiques.

Le conseil des secrétaires généraux permet le dialogue régulier entre le secrétaire général de la région académique et les secrétaires généraux d'académie et leurs adjoints afin de mettre en œuvre la mutualisation des pratiques, le décloisonnement, la transversalité et les actions décidées au titre de la politique de la région académique.

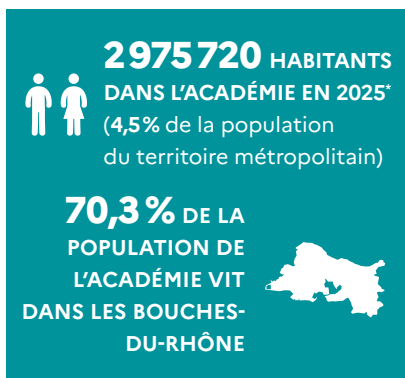
L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



LES CONTRAINTES TERRITORIALES ET SOCIALES

DE FORTES DISPARITÉS DÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.



* Estimation provisoire de l'INSEE. Source : INSEE - Population de 1999 à 2025, comparaisons régionales et départementales

ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL

L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).

Une commune multipolarisée est une commune ou unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.

Une commune monopolarisée est une commune ou une unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.

Le pôle urbain est une agglomération offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Évolution de la démographie depuis 1990							
Au 1 ^{er} janvier	1990	1999	2010	2015	2020	2025*	Évolution de 1990 à 2025*
Alpes-de-Haute-Provence	130 911	139 515	160 149	161 799	165 451	169 806	29,7%
Hautes-Alpes	113 265	121 338	136 971	140 916	140 605	142 006	25,4%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	1 972 018	2 016 622	2 048 070	2 090 225	18,9%
Vaucluse	466 910	499 321	543 105	557 548	561 941	573 683	22,9%
Académie	2 469 150	2 594 156	2 812 243	2 876 885	2 916 067	2 975 720	20,5%
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	62 765 235	64 300 821	65 269 154	66 351 959	17,3%

Source : INSEE - estimations de population au 1^{er} janvier - * Données provisoires

Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2024-2025 par département et type d'établissement (hors insertion, apprentis, post-bac)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	4 832	3 941	73 497	19 431	101 701
Élémentaire	8 673	7 154	127 256	35 112	178 195
Spécial	144	109	1 788	519	2 560
Total 1^{er} degré public et privé sous contrat	13 649	11 204	202 541	55 062	282 456
Collège	7 348	6 175	102 997	29 439	145 959
SEGPA	156	183	2 276	759	3 374
EREA	86	0	213	110	409
Lycée d'enseignement GT [*]	3 626	2 936	51 844	14 278	72 684
Lycée professionnel ^{**}	1 502	1 437	21 769	6 280	30 988
Total 2nd degré public et privé sous contrat (hors post-bac)	12 718	10 731	179 099	50 866	253 414
Total académie	26 367	21 935	381 640	105 928	535 870

*Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. **Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique, les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac. Sources : 1^{er} degré : constat DEPP 2024 (daim) ; 2nd degré : constat de rentrée 2024.

LE PREMIER DEGRÉ

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous contrat) dans l'académie

		2015	2020	2022	2024	Prévisions 2025
Public	Préélémentaire	99 094	95 259	93 420	91 326	90 070
	Elémentaire	159 562	164 136	162 394	158 425	156 370
	ULIS	1 869	2 250	2 471	2 482	2 514
	Total 1^{er} degré public	260 525	261 645	258 285	252 233	248 954
Privé SC	Préélémentaire	9 848	9 784	9 776	10 375	10 250
	Elémentaire	19 590	19 676	19 743	19 770	19 793
	ULIS	82	83	102	78	101
	Total 1^{er} degré privé SC	29 520	29 543	29 621	30 223	30 144
PU+Pr SC	Préélémentaire	108 942	105 043	103 196	101 701	100 320
	Elémentaire	179 152	183 812	182 137	178 195	176 163
	ULIS	1 951	2 333	2 573	2 560	2 615
	Total 1^{er} degré public et privé SC	290 045	291 188	287 906	282 456	279 098

Source : Constat de rentrée 2024, Prévisions 2025

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du 1^{er} degré public et privé sous contrat par département (base 100 en 2016)



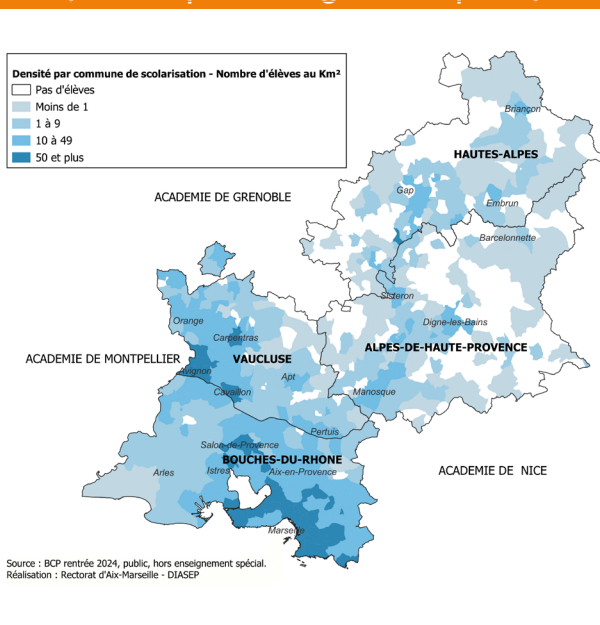
Source : BCP (Univers élèves 1D - effectifs d'élèves), Prévisions 2025

Nombre d'écoles du premier degré en 2024-2025 (public et privé sous contrat)

		Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Maternelles	30	12	514	125	681
	Élémentaires	127	116	603	229	1 075
	Spéciales*	0	0	0	0	0
	Total	157	128	1 117	354	1 756
Privé	Maternelles	0	0	0	0	0
	Élémentaires	4	6	93	29	132
	Spéciales*	0	0	1	0	1
	Total	4	6	94	29	133
Pu.+Privé	Maternelles	30	12	514	125	681
	Élémentaires	131	122	696	258	1 207
	Spéciales*	0	0	1	0	1
	Total	161	134	1 211	383	1 889

* Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).
Source : Base rectorale des établissements / Note d'information 2024-032 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2024

Les effectifs d'élèves du premier degré public (non compris l'enseignement spécial)



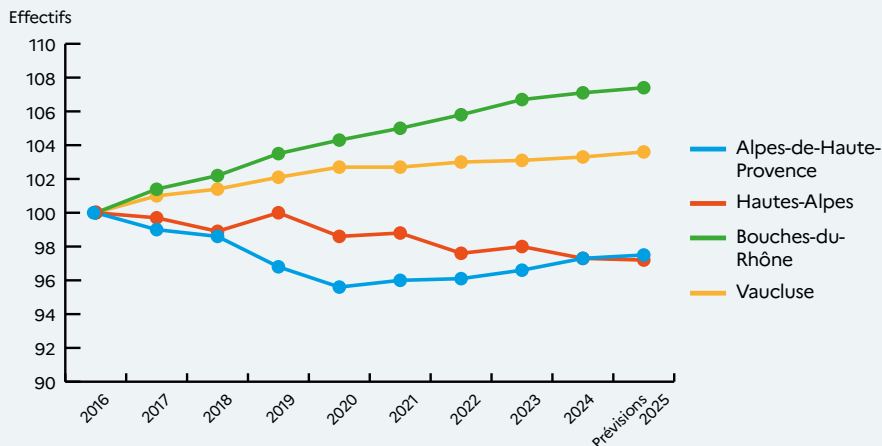
LE SECOND DEGRÉ

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du second degré (public et privé sous contrat) dans l'académie

		2015	2020	2022	2024	Prévisions 2025
Public	Collège	109 168	115 772	116 944	116 728	116 477
	SEGPA	3 139	3 349	3 197	3 190	3 216
	EREA	381	375	365	409	409
	Lycée d'enseignement GT*	53 411	57 443	57 077	56 351	56 436
	Lycée professionnel**	23 130	22 826	22 461	23 568	24 191
	Total 2nd degré public	189 229	199 765	200 044	200 246	200 729
Privé SC	Collège	26 902	28 471	28 799	29 231	29 316
	SEGPA	166	160	174	184	187
	EREA	-	-	-	-	-
	Lycée d'enseignement GT*	14 953	15 964	16 241	16 333	16 472
	Lycée professionnel**	8 092	7 546	7 421	7 420	7 395
	Total 2nd degré privé SC	50 113	52 141	52 635	53 168	53 370
Pu.+Pr SC	Collège	136 070	143 386	145 069	145 959	145 793
	SEGPA	3 305	3 426	3 404	3 374	3 403
	EREA	381	375	365	409	409
	Lycée d'enseignement GT*	68 364	70 876	72 454	72 684	72 908
	Lycée professionnel**	31 222	30 174	29 544	30 988	31 586
	Total 2nd degré public et privé SC	239 342	248 237	250 836	253 414	254 099

* Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. ** Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique, les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac. Source : Constat de rentrée 2024, Prévisions 2025

Évolution des effectifs d'élèves du 2nd degré public et privé sous contrat par département (base 100 en 2016 - hors EREA, insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et PREPA PRO)



Source : Constat de rentrée 2024, Prévisions 2025.

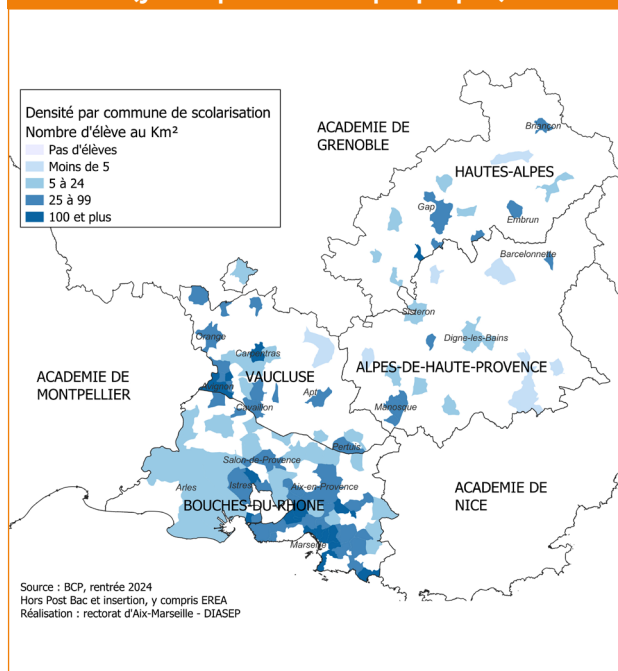
* A partir de la rentrée 2022, en lien avec la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance, les élèves de plus de 16 ans ne sont plus comptabilisés au constat

Nombre d'établissements du 2nd degré en 2024-2025 (public et privé sous contrat)

		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Collèges	19	14	138	41	212
	EREA	1		1	1	3
	Lycées pro	2	4	23	7	36
	Lycées	6	4	40	13	63
	Total	28	22	202	62	314
Privé	Collèges	2	1	54	13	70
	Lycées pro	0	1	15	1	17
	Lycées	1	1	45	6	53
Total	3	3	114	20	140	
Pu.+Privé	Collèges	21	15	192	54	282
	EREA	1	0	1	1	3
	Lycées pro	2	5	38	8	53
	Lycées	7	5	85	19	116
Total	31	25	316	82	454	

Source : Base rectorale des établissements / Note d'information 2024-032 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2024

Les effectifs d'élèves du 2nd degré public (y compris ULIS et prépa pro)



Source : BCP, rentrée 2024
Hors Post Bac et insertion, y compris EREA
Réalisation : rectorat d'Aix-Marseille - DIASEP



L'académie d'Aix-Marseille est organisée en réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent l'entité territoriale de référence. Depuis 2017, elle s'appuie sur 21 réseaux académiques structurés autour du parcours des élèves sur un territoire donné, de l'école au lycée. Issus d'une dynamique collaborative entre acteurs de terrain, ces réseaux de tailles variables, parfois inter-départementaux, rassemblent établissements et équipes éducatives autour d'un projet pédagogique fédérateur. Véritables laboratoires d'innovation, ils permettent d'adapter les politiques éducatives nationales aux réalités locales, en favorisant les échanges de pratiques, la mise en œuvre collective d'actions, et l'amélioration de la qualité de vie dans les établissements.

Les réseaux s'organisent autour de deux instances complémentaires : le directoire, composé de cadres de l'Éducation nationale, définit les priorités ; le conseil pédagogique, réunissant principalement des enseignants

sous l'animation des inspecteurs référents, échange sur les pratiques et enjeux communs. Leur collaboration, sans lien hiérarchique, garantit une dynamique collective et concertée.

Les réseaux visent à renforcer la réussite des élèves en rendant les parcours plus lisibles, en facilitant les liaisons entre les niveaux d'enseignement, en proposant une offre de formation cohérente, en soutenant les élèves en difficulté, en favorisant l'innovation pédagogique, et en adaptant les politiques nationales aux réalités locales.

Enfin, dans une démarche ascendante qui caractérise le fonctionnement pédagogique de notre académie, l'ensemble des projets de réseaux sert de base pour l'élaboration du projet académique. Il s'agit de proposer à tous un espace commun d'action dans lequel peuvent se rencontrer les problématiques mutualisées et des espaces spécifiques d'intervention propres à chaque école, chaque établissement, et à chaque réseau en fonction des particularités de leur territoire et de leur population.



FLORENCE CAPATAS

Principale du collège Edmond Rostand à Marseille et coordonatrice du réseau Étoile

Les réseaux Étoile, Madrague et Vieux-Port ont décidé de mener une action en inter-réseaux afin de proposer aux professeurs principaux de troisième, aux psychologues de l'Éducation nationale et aux directeurs de Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), une formation sur la voie professionnelle. En effet, organiser la rencontre de personnels qui se connaissent peu nous semblait être un axe de travail prioritaire. Cette formation a eu lieu en deux temps : un temps en plénière où ont été présentés les différentes évolutions de la voie professionnelle, les enjeux en termes d'orientation. Puis l'après-midi, plusieurs parcours ont permis à ces personnels de se rendre physiquement dans les lycées professionnels, de découvrir les plateaux et les établissements et d'échanger avec les enseignants des lycées professionnels sur les attendus et les enjeux des différentes filières. Le retour des participants a été très positif : ils ont apprécié découvrir les lycées professionnels, rencontrer leurs collègues, échanger avec les équipes de direction. Les projets envisagés pour 2026 en collaboration inter-réseaux, portent sur deux axes : le parcours « Avenir » centré sur la découverte des métiers, ainsi qu'un travail approfondi sur le développement des compétences psychosociales.



FRÉDÉRIC CARLI

Proviseur du lycée de l'Arc d'Orange et coordonnateur du réseau Haut Vaucluse

Le réseau Haut Vaucluse présente la particularité d'avoir trois centres géographiques distincts et éloignés. L'enjeu principal est d'inclure les dynamiques de proximité déjà établies dans une vision plus large qui permette de rattacher les différents territoires entre eux, en les associant autour de projets fédérateurs visant à la réussite des élèves. Être coordonnateur de réseau, c'est être au service d'un collectif et favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'éducation pour permettre à chacun de prendre une part active dans la dynamique académique. Nous avons proposé une organisation par pôles disciplinaires et thématiques, ancrés dans différents établissements, pour incarner les liaisons et installer des réflexes collaboratifs entre les lycées, les collèges et les écoles. Aujourd'hui, l'ensemble des forces vives s'accorde sur la plus-value de cette organisation et œuvrent de concert autour de projets pédagogiques inter-degrés partageant le parcours de l'élève.

HERVÉ BERTOCCHI

Proviseur du lycée des métiers Sévigné à Gap et co-coordonnateur du réseau Porte des Alpes

Au côté de deux collègues, je participe à l'animation du réseau et à faire émerger des thématiques pédagogiques qui répondent aux besoins de notre territoire. Notre ambition : créer des passerelles vivantes entre 1^{er} et 2nd degrés en fédérant les équipes autour d'enjeux partagés. Actuellement, nous menons un travail de recensement des pratiques liées à l'oral dans les établissements du réseau. L'objectif est de produire un vadémécum collaboratif, riche d'activités concrètes pour développer les compétences orales et psychosociales des élèves. Cette démarche valorise les initiatives locales, croise les regards et fait vivre l'esprit du réseau : coopérer, innover, faire ensemble.



LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET LES MOYENS À LA RENTRÉE 2025



LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2025



1^{ER} DEGRÉ

PUBLIC

248 954

élèves (-3 279 élèves par rapport au constat de la rentrée 2024)

PRIVÉ

30 144

élèves (-79 élèves par rapport au constat de la rentrée 2024)



2ND DEGRÉ

PUBLIC

200 726

élèves (+483 élèves par rapport au constat de la rentrée 2024)

PRIVÉ

53 370

élèves (+202 élèves par rapport au constat de la rentrée 2024)

À la rentrée 2025, l'académie d'Aix-Marseille accueillera 533 194 élèves dans les premier et second degrés (public et privé sous contrat), soit 2 673 élèves de moins qu'à la rentrée 2024.

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2025

Pour la rentrée scolaire 2025, l'académie bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement en Équivalent temps plein (ETP) :

+39 ETP
pour le 1^{er} degré

+107 ETP
pour le 2nd degré

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale a décidé la création de :
 +1 emploi de personnel de direction
 +3 emplois de personnel administratif
 +11 emplois de conseiller principal d'éducation

Pour la rentrée scolaire 2025, l'académie d'Aix-Marseille dispose d'une dotation ministérielle de 21 Équivalent temps plein (ETP) d'assistants d'éducation (AED) et de 87 ETP d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Par ailleurs, l'académie bénéficie d'une dotation en Parts fonctionnelles (PF) du Pacte de 5048 PF pour le 1^{er} degré et de 12757 PF pour le 2nd degré.

Elle dispose enfin de 3465 Indemnités pour missions particulières (IMP) pour la rentrée 2025 et d'une dotations de 81 145 Heures supplémentaires effectives (HSE) pour le dispositifs « Devoirs faits ».

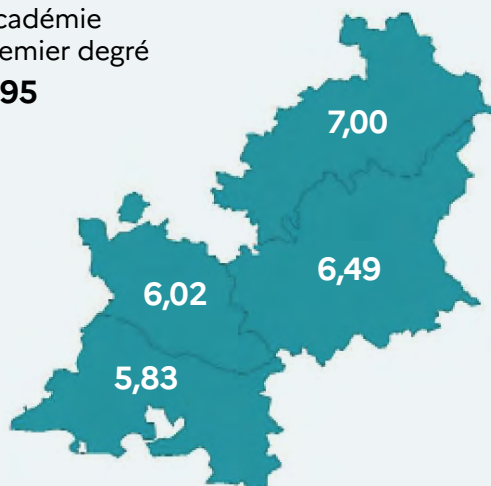
Prévision d'effectifs d'élèves - Public (1 ^{er} et 2 nd degrés)			
	Constat 2024	Rentrée 2025 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	91 326	90 070	-1 256
Élémentaire	158 425	156 370	-2 055
Spécial	2 482	2 514	32
Total 1^{er} degré	252 233	248 954	-3 279
Collège (hors SEGPA)	116 728	116 477	-251
SEGPA	3 190	3 216	26
EREA	406	406	0
Lycée général et technologique	56 351	56 436	85
Lycée professionnel*	23 568	24 191	623
Total 2nd degré	200 243	200 726	483

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé sous contrat (1 ^{er} et 2 nd degrés)			
	Constat 2024	Rentrée 2025 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	10 375	10 250	-125
Élémentaire	19 770	19 793	23
Spécial	78	101	23
Total 1^{er} degré	30 223	30 144	-79
Collège (hors SEGPA)	29 245	29 330	85
SEGPA	184	187	3
Lycée général et technologique	16 319	16 458	139
Lycée professionnel*	7 420	7 395	-25
Total 2nd degré	53 168	53 370	202

*hors post-bac, apprentis, insertion. Source : constat de rentrée 2024, Prévisions 2025, 1^{er} et 2nd degré, public et privé sous contrat, DIASEP

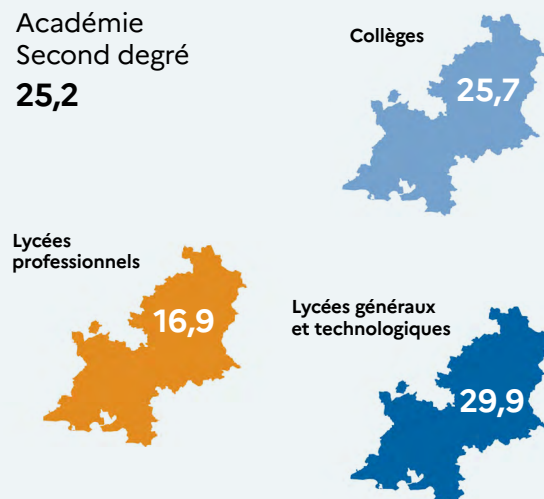
Nombre de postes pour 100 élèves (P/E) (en Équivalent temps plein) dans le premier degré à la rentrée 2024 - Public

Académie
Premier degré
5,95



Nombre moyen d'élèves par division (E/D) dans le second degré à la rentrée 2024 - Public

Académie
Second degré
25,2




Collèges hors Segpa. Lp et Lgt hors Post bac

LA RÉPARTITION DES PERSONNELS DANS L'ACADÉMIE



Répartition des personnels par département dans l'académie en 2024 - Public et privé sous contrat					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1 ^{er} degré public	906	764	10 821	2 964	15 455
Enseignants 2 nd degré public	1 110	880	12 060	3 441	17 491
ATSS*	224	193	2 293	545	3 255
DIEO**	113	99	1 267	337	1 816
Personnel 1 ^{er} degré	34	26	288	109	457
Personnel 2 nd degré	247	222	2 179	680	3 328
AESH 1 ^{er} et 2 nd degrés	348	369	5 277	1 336	7 330
Total académie Public	2 982	2 553	34 185	9 412	49 132
Enseignants 1 ^{er} degré Privé sous contrat	45	59	1 100	305	1 509
Enseignants 2 nd degré Privé sous contrat	62	83	3 508	775	4 428
Total académie Privé SC	107	142	4 608	1 080	5 937
Total des personnels	3 089	2 695	38 793	10 492	55 069



Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2023	
Enseignants du supérieur y/c observatoire et enseignants chercheurs	5 105
Personnels non enseignants y/c CROUS	4 751
Total enseignement supérieur	9 856

*ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation. Source : BI-PIAD - Univers : BSA_Affectation principale au 31-12-24.

LE BUDGET DE L'ACADÉMIE



UN BUDGET DE PRÈS DE 4 MILLIARDS PAR AN

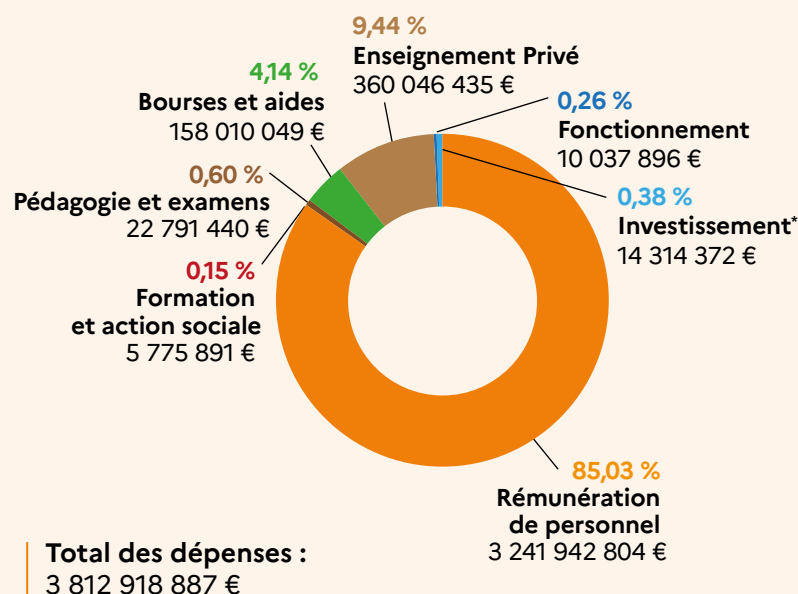
Un budget de près de 4 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État (non comprises les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [EPSCP]).

En 2024, le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) s'élevait à 3813 millions €, soit un montant en hausse de 211 M€ par rapport à celui de 2023 (3602 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 85,03 %.

Le poste « enseignement privé » regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur.

Les dépenses de bourses et aides constituent le 3^e poste de dépenses.

Le budget de l'académie en 2024 : dépenses d'éducation

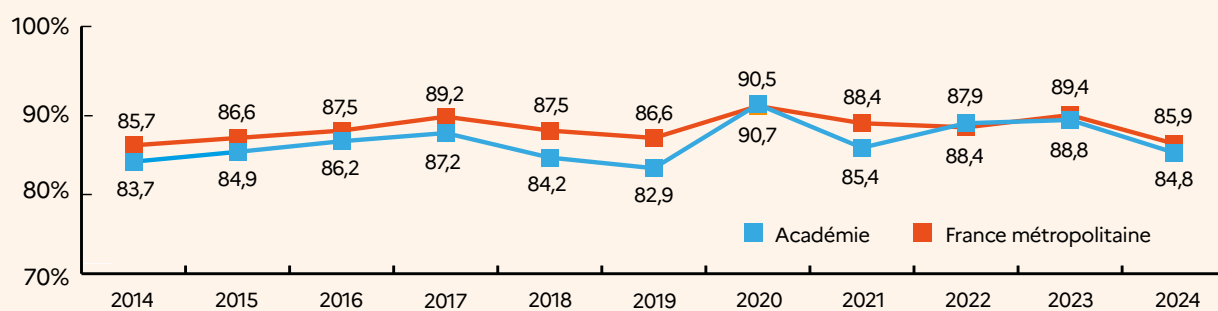


* Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre. Source : DAF

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS



Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) - Toutes séries confondues



source : MEN-DEPP (OCEAN, CYCLADES)

LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Le Certificat de formation générale (CFG) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves d'Enseignement général et professionnel adapté (EGPA).

C'est le pôle académique CFG/DNB, situé à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse, qui organise 3 sessions par an pour les candidats scolaires et individuels de l'académie.

Les candidats scolaires sont évalués au cours de leur formation par leurs enseignants (le niveau de maîtrise attendu doit être au moins égal au niveau

satisfaisant du cycle 3) et les candidats individuels présentent deux épreuves écrites en français et mathématiques. Une épreuve orale est commune à tous les candidats.

À la session de juin 2024, l'académie d'Aix-Marseille affichait un taux de réussite de 80,71 % pour tous les candidats.

Les résultats au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Session 2023 (taux de réussite - en pourcentage)									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	79,8%	88,1%	81,1%	78,4%	84,7%	82,9%	79,6%	85,5%	81,8%
Hautes-Alpes	83,9%	91,7%	85,4%	93,8%	85,1%	87,9%	85,5%	87,6%	86,2%
Bouches-du-Rhône	82,8%	81,3%	82,5%	80,2%	81,9%	81,5%	82,3%	81,7%	82,1%
Vaucluse	78,7%	87,1%	80,3%	86,0%	80,1%	81,7%	80,0%	82,1%	80,9%
Académie	81,7%	83,5%	82,1%	82,2%	81,8%	81,9%	81,8%	82,3%	82,0%

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

Évolution du taux de réussite aux baccalauréats entre la session de 2023 et la session de 2024							
Baccalauréats	Session 2023			Session 2024			Évolution du taux de réussite
	présents	admis	%	présents	admis	%	
Baccalauréat d'enseignement général	17 316	16 599	95,9	17431	16882	96,9	1,0
Techniques de la musique et de la danse - Bac F11 - TMD	1	0	0,0	2	2	100,0	100,0
Hôtellerie - Bac STHR	65	65	100,0	75	73	97,3	-2,7
Sciences et technologies de la santé et du social - Bac ST2S	982	858	87,4	982	865	88,1	0,7
Sciences et technologies du management et de la gestion - Bac STMG	3 567	3 179	89,1	3 909	3 489	89,3	0,1
Sciences et technologies du design et des arts appliqués - Bac STD2A	191	186	97,4	175	171	97,7	0,3
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable - Bac STI2D	1058	981	92,7	1 215	1 103	90,8	-1,9
Sciences et technologies de laboratoire - Bac STL	333	312	93,7	332	309	93,1	-0,6
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - Bac STAV	196	185	94,4	208	203	97,6	3,2
Total baccalauréats technologiques	6 393	5 766	90,2	6 898	6 215	90,1	-0,1
Professionnel production - Bac pro PROD	3 550	2 847	80,2	3 715	3 069	82,6	2,4
Professionnel services - Bac pro SERV	4 602	3 759	81,7	4 746	3 961	83,5	1,8
Total baccalauréats professionnels	8 152	6 606	81,0	8 461	7 030	83,1	2,1
Total baccalauréats toutes séries	31 861	28 971	90,9	32 790	30 127	91,9	0,9

Source : BCP



**LES AMBITIONS
DE L'ACADÉMIE**

ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative constitue un enjeu national. Le **programme Éducation prioritaire** a pour objectif de réduire à moins de 10 % les écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques. L'académie d'Aix-Marseille vise à atteindre cette ambition pour les 22,5 % d'écoliers et les 22,2 % de collégiens scolarisés en REP et REP+ de l'académie. La Mission académique éducation prioritaire, en étroite collaboration avec les directions académiques départementales et les corps d'inspection, œuvre au déploiement de la politique académique.

AMÉLIORER LA MAÎTRISE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

Depuis 2017, dans les réseaux d'éducation prioritaire, les dédoublements des classes de Grande Section, CP et CE1, conjugués aux plans français et mathématiques dans le 1^{er} degré ont permis une réduction tendancielle des écarts de performances entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et les autres à l'entrée en 6^e. Cet écart est désormais, inférieur à 10 % en REP. Afin d'accentuer ces progrès, l'académie renforce l'accompagnement des classes dédoublées. Dans le 2nd degré, les résultats des collèges REP et REP+ aux épreuves écrites du DNB sont en progrès avec une réduction importante du taux d'élèves ayant une note inférieure à 8 et une augmentation du taux d'élèves ayant une note supérieure à 10. Ces progrès sont particulièrement prononcés en français. On constate, en outre, une amélioration globale et continue de l'indice de valeur ajoutée des collèges depuis 2021 en REP comme en REP+. Afin que cette dynamique positive se traduise par une

Nombre d'écoles et de collèges en éducation prioritaire REP et REP+ à la rentrée 2024							
	Premier degré public			Collèges publics			Total 1 ^{er} D et collèges
	REP	REP+	Total 1 ^{er} D	REP	REP+	Total collèges	
Alpes-de-Haute-Prov.	5	-	5	1	-	1	6
Hautes-Alpes	5	-	5	1	-	1	6
Bouches-du-Rhône	131	190	321	20	27	47	368
Vaucluse	26	31	57	7	6	13	70
Total général	167	221	388	29	33	62	450

Source : BCP

réduction plus nette de l'écart avec le hors éducation prioritaire, plusieurs actions d'accompagnement renforcé sont menées dans les collèges REP et REP+ de l'académie, en complément de différents dispositifs comme le 8h-18h, l'École Ouverte ou les stages de réussite mobilisés dans les réseaux.

ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les plans de formation pour l'éducation prioritaire, académique et de circonscription, proposent aux équipes de REP et REP+ un grand nombre de modules s'inscrivant dans le référentiel de l'éducation prioritaire sous des formats innovants, répondant aux besoins des équipes. Ils facilitent l'organisation de visites de classes par les formateurs et les stagiaires pour ana-

lyser leurs pratiques, développer des gestes professionnels efficaces et préserver la continuité pédagogique. En complément, des séminaires académiques à destination des personnels d'encadrement copilotes de réseau, des coordonnateurs et formateurs de l'éducation prioritaire sont organisés chaque année pour favoriser le travail collectif intercatégoriel qui bénéficie à la réussite des élèves.

TRAVAILLER AVEC LA RECHERCHE POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES

Afin de favoriser l'implémentation dans les classes des pratiques pédagogiques les plus efficaces, l'académie s'appuie sur le projet AMPIRIC (Aix-Marseille - Pôle d'Innovation, de Recherche, d'Enseignement pour l'Éducation), lauréat du programme d'investissements



THOMAS KHOUANI

Formateur académique éducation prioritaire

Sous l'impulsion des copilotes des réseaux de l'éducation prioritaire, la constitution de collectifs de travail accompagnés par les formateurs académiques en éducation prioritaire permet aux équipes d'analyser les besoins des élèves, de partager leurs diagnostics et de définir des problématiques de travail communes. Ces groupes disciplinaires ou interdisciplinaires sont animés sur le modèle des « lesson studies » et s'engagent dans un travail filé et pluriannuel : ils co-construisent des outils répondant aux besoins des élèves, qu'ils testent dans les classes lors d'observations croisées. Mon rôle de formateur est de faciliter le travail du groupe, de nourrir les échanges avec des apports issus de la recherche et d'accompagner, sur le temps long, le développement d'une culture commune favorable à une prise en charge globale et partagée des besoins des élèves.

France 2030. Ce projet poursuit l'amélioration durable de l'apprentissage des savoirs fondamentaux tout au long du parcours scolaire des élèves. Depuis 2021, 40 projets de recherche collaborative ont été conduits en éducation prioritaire, dont 8 sont encore en cours.

LES CITÉS ÉDUCATIVES POUR FÉDÉRER LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

Pour relever le défi éducatif dans les quartiers et établissements prioritaires de la politique de la Ville, le programme cités éducatives est un label né de la volonté forte de mettre en place un cadre collectif de travail, une alliance des acteurs éducatifs : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants afin d'assurer une prise en charge renforcée et coordonnée des enfants et des jeunes

de 0 à 25 ans dans tous les temps et espaces de vie. La cité éducative offre une vision stratégique et intégrée de la réussite éducative sur son territoire. Cette dynamique favorise une vision partagée des priorités et une plus grande lisibilité des actions.

Le programme est copiloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la DGESCO, et est coordonné par la préfecture, les services académiques et les collectivités territoriales. Il s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Les Cités éducatives déclinent leur plan d'actions avec des axes prioritaires en fonction des spécificités du territoire.

Quelques champs d'action : prévenir le décrochage scolaire, favoriser la pratique sportive et les pratiques artistiques et culturelles, soutenir la parentalité, la santé...



DAVID CÉZARD

Chef de projet opérationnel, Vitrolles - Miramas

La cité éducative crée un cadre d'apprentissage plus riche et plus stable, en étendant l'action éducative au-delà des murs de l'école. Les élèves bénéficient d'activités variées (culture, sport, santé, numérique...) qui renforcent leur confiance, leur engagement et leur sentiment d'appartenance. Cela favorise leur bien-être, leur persévérance scolaire.

Les enseignants trouvent dans la cité éducative un cadre partenarial où l'école n'est plus seule face aux défis sociaux et éducatifs. Ils peuvent s'appuyer sur des partenaires pour compléter leur action et co-construire avec eux des actions pédagogiques en lien avec les réalités sociales et culturelles du quartier.

54

microstructures :

- 52 dans les Bouches-du-Rhône
- 2 dans le Vaucluse

710



élèves accueillis en microstructures pendant l'année scolaire 2024-2025

LES MICROSTRUCTURES

Les Structures de Retour à l'École (SRE) sont des dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la persévérance scolaire :

- Faciliter et accompagner la reprise de scolarité et le goût des apprentissages.
- Restaurer l'estime de soi, travailler la confiance.
- Développer des pratiques pédagogiques innovantes.
- Préparer un diplôme (CFG, DNB, CAP, BAC PRO ou BAC GT).
- Accompagner chaque jeune dans son projet personnel de formation.



13

territoires labellisés dans l'académie d'Aix-Marseille :

- 11 dans les Bouches-du-Rhône
- 2 dans le Vaucluse

33 703

élèves du 1^{er} degré

et 12 367

collégiens dans les territoires labellisés cités éducatives du département des Bouches-du-Rhône



AUDREY MARBOUTY

Enseignante-coordonnatrice du micro-collège du Mucem

Ouvert en octobre 2024, le projet du micro-collège du Mucem repose sur la construction d'un programme spécifique, entièrement en lien avec les équipes et les ressources du musée. Les 9 élèves inscrits ont pu participer toute l'année à divers ateliers (jardinage, cirque, arts plastiques, etc.) qui ont ensuite fait l'objet d'une restitution. Ils s'exposent aussi à travers des photographies et textes personnels. L'idée est qu'ils puissent ainsi réinvestir le champ des apprentissages et de l'estime de soi par le biais d'enseignements transversaux.

LA RURALITÉ AU CŒUR DE L'ACADÉMIE

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

La mise en œuvre des TER est une démarche contractuelle partenariale au service des élèves. Il s'agit de définir pour chaque territoire une stratégie locale permettant de répondre à ces enjeux en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires, institutionnels et non institutionnels. Chaque TER repose sur un réseau constitué d'un collège et ses écoles de rattachement. Les lycées sont également identifiés, même s'ils ne sont pas inclus dans le périmètre géographique du TER.

La définition de ces périmètres a constitué une base de travail, partagée avec l'ensemble des partenaires. Les TER concernent tous les temps de l'enfant, avant, pendant et après l'école, de son plus jeune âge aux études post bac et l'entrée dans la vie active.

Les conventions des quatre TER de l'académie ont toutes été signées entre avril et octobre 2024, ce qui a permis aux territoires d'entrer en phase opérationnelle. Les signataires peuvent varier d'un TER à l'autre avec à minima : l'éducation nationale, la préfecture, la communauté de communes et/ou des communes. Mais d'autres partenaires sont très souvent impliqués : le conseil départemental, l'association des maires ruraux du département, la caisse d'allocations familiales, la caisse commune de sécurité sociale, la mutualité sociale agricole, l'agence régionale de santé, un parc naturel régional, etc.

LE TER DES ALPES-DE HAUTE-PROVENCE, RÉSEAU BLÉONE DURANCE

Il concerne le collège multi-sites (René Cassin à Saint-André-les-Alpes, Émile Honoraty à Annot, collège du Verdon à Castellane) et 12 écoles. Ce TER a pour objectifs majeurs d'ouvrir les champs des possibles, d'accompagner tous les temps de l'enfant, former et se former.

Enfin, une dimension transversale vise à créer toutes les synergies utiles pour agir partout.

LE TER DES HAUTES-ALPES, RÉSEAU LES ÉCRINS

Il se développe autour du collège des Hautes Vallées de Guillestre et de 13 écoles. Ses axes de travail visent à assurer la réussite de tous les élèves, notamment pour les élèves à besoins particuliers (plan pédagogique, psycho-médical et social), permettre aux élèves d'aller au bout de leur ambition en favorisant l'ouverture du territoire sur les formations et les métiers et faire rayonner les projets scientifiques, artistiques et culturels, ou encore de développement durable.

LE TER DE VAUCLUSE, RÉSEAU VENTOUX

Il s'organise autour du collège de Sault et de 5 écoles. Les axes de travail définis ont pour volonté de favoriser et conforter le parcours ainsi que l'insertion de l'apprenant, soutenir l'accès au médico-social pour les jeunes et préparer au mieux les tout-petits à l'instruction obligatoire pour que les compétences prédictives de difficultés scolaires soient consolidées.



/// Les brochures sont à retrouver sur le site : www.ac-aix-marseille.fr
> Académie > L'éducation nationale sur votre territoire
> La ruralité au cœur de l'académie d'Aix-Marseille

LE TER DES BOUCHES-DU-RHÔNE, RÉSEAU CAMARGUE

s'élabore à partir du collège Maximilien Robespierre à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Son ambition est de réussir à mobiliser un réseau de coopération autour de l'école, de garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir et de renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale.



NATHALIE LEGAIGNOUX

Conseillère technique Ruralité auprès du recteur

Géographe de formation, titulaire d'un DESS d'aménagement rural, passionnée par la terre et ses habitants, les questions liées à la complexité des organisations à trouver pour répondre à des nécessités m'ont toujours attirée. Les solutions à imaginer prennent leur source dans l'intelligence collective, la parité d'estime et la volonté d'œuvrer pour le bien commun.

Concernant les TER, ma mission au service de l'académie, en lien avec les directeurs académiques et les équipes locales, est d'accompagner, suivre, coordonner et partager la démarche. La question de l'équité territoriale et celle du partenariat constituent l'ADN des TER tout comme les cités éducatives. C'est ce fil conducteur qui nous rassemble et nous conduit.

Et ça bouge dans nos territoires ruraux, dans un esprit d'interconnaissance et de solidarité ! Partager les conditions du bien-être à l'école dans les Hautes-Alpes, savoir nager sur le plateau d'Albion, découvrir l'opéra en Camargue, ou encore être acteur dans les Alpes-de-Haute-Provence, sont des illustrations de projets co-construits pour les jeunes des territoires ruraux.

UNE ACADÉMIE ACCUEILLANTE POUR TOUS



laire. Elle répond en outre à la nécessité de promouvoir une École inclusive pour tous les enfants.

Au cours des vacances de février et d'avril 2025, 7 groupes inter-catégoriels de l'académie d'Aix-Marseille ont participé à PRISME 6 (déclinaison académique d'une action ERASMUS+) sur le thème « L'inclusion des élèves réfugiés et migrants dans les systèmes d'éducation : un enjeu européen d'intégration ». Les groupes composés de personnels de direction, de professeurs du 1^{er} et du 2nd degrés en UPE2A ou classe ordinaire, d'inspecteurs, de personnels administratifs ou éducatifs et du CASNAV ont visité des établissements et l'équivalent des rectorats dans 7 pays européens, rencontré des collègues et ont pu échanger sur cette thématique. Ce « job shadowing » très enrichissant a permis de mieux comprendre la place de cette prise en charge dans d'autres pays de l'UE, son articulation dans le parcours des élèves et les défis qui en résultent. Des partenariats sont prévus dans les prochains mois.

L'accès à la scolarité pour les **Enfants allophones nouvellement arrivés (EANA)** constitue un enjeu fondamental de leur intégration au sein de la société française. L'objectif est de permettre à ces élèves d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages en milieu scolaire.

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est la structure d'expertise

auprès du recteur et des directeurs académiques. Elle joue un rôle essentiel à chaque étape de la scolarisation des EANA et des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers ses missions :

- coopération et médiation entre les services académiques et départementaux, les communes, les services sociaux les associations et les familles ;
- expertise pédagogique ;
- centre de ressources et de formation.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation sco-

4124

élèves allophones nouvellement arrivés dans l'académie en 2023-2024

Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degrés

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dispositifs du premier degré	74	76	84	86	90	95	95	100	102	107	115
Dispositifs du second degré	53	60	67	67	68	75	80	80	84	100	109
Modules d'accueil temporaire	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6

UNE ACADÉMIE TOURNÉE VERS L'INTERNATIONAL

L'académie fait de l'ouverture européenne et internationale un marqueur fort de son identité.

Cela se traduit de multiples façons :

- Le développement d'une offre éducative spécifique à l'image de la Cité Scolaire internationale Jacques Chirac qui a ouvert en 2024 à Marseille. Avec 68 sections à caractère international soit une pour 7700 élèves, l'académie d'Aix-Marseille est une des plus dotées de l'hexagone
- Le recours massif au programme Erasmus qui représente plusieurs millions d'euros d'apport annuel dans les établissements et permet de faire découvrir l'Europe et le monde à leurs élèves. 21 000 d'entre eux ont effectué un séjour à l'étranger au cours de l'année 2023-2024.

LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (DRAREIC) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la réussite.

La période 2024-2025 aura confirmé la dynamique à l'œuvre et aura été marquée par de belles concrétisations :

- Les liens avec certains de nos partenaires ont été réaffirmés par le renouvellement de plusieurs conventions de partenariat. Ainsi avec les autorités éducatives d'Andalousie, de Rhénanie du Nord Westphalie et de la Basse Saxe.
- La mobilité globale de nos élèves aura progressé de 10% par rapport à l'année antérieure. Elle concerne tous les profils d'élèves et notamment les lycéens de bacs professionnels qui sont toujours plus nombreux à effectuer leur stage à l'étranger. 85% des établissements de l'académie offrent désormais cette opportunité à leurs élèves. Ainsi, 107 élèves en éducation



Appariements actifs de l'académie d'Aix-Marseille en 2024-2025

Italie	26%
Allemagne	23%
Espagne	17%
Autres pays	22%
Etats-Unis, Canada	6%
Royaume-Uni	6%

prioritaire ont pu bénéficier de cette mobilité européenne.

- Enfin, 340 personnels de l'académie ont été projetés dans des environnements éducatifs européens pour observer des nouvelles façons de faire et ainsi, au retour, en faire profiter notre académie.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES : UN LEVIER DE RÉUSSITE POUR TOUS

UNE POLITIQUE INTERLANGUES STRUCTURÉE ET COHÉRENTE

L'enseignement des langues repose sur une politique collective mobilisant acteurs académiques, départementaux et locaux, dans une dynamique

inter-dégrés. Il s'agit de faire des langues un facteur de réussite pour tous les élèves.

UNE CARTE DES LANGUES FONDÉE SUR TROIS PRIORITÉS

- Diversité linguistique et équilibre territorial : 12 langues vivantes étrangères enseignées (allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe) ainsi que 3 langues régionales (provençal, corse, catalan). Recherche d'une offre linguistique répartie équitablement sur tout le territoire.
- Mixité et excellence : un renforcement des apprentissages et des parcours linguistiques ambitieux pour tous les élèves (protocole académique des sections internationales et binationales).
- Continuité des parcours : une attention particulière portée à la cohérence des parcours linguistiques de l'élève, de l'école jusqu'au lycée, avec le développement de pôles linguistiques pour les langues à faible diffusion.

■ UNE OFFRE DE DISPOSITIFS LINGUISTIQUES RICHE ET DIVERSIFIÉE

• Sections à renforcement linguistique

- Sections européennes et de langues orientales (SELO) : enseignement de disciplines non linguistiques en langue étrangère au lycée.
- Sections internationales : volume horaire renforcé en langue étrangère, préparation au DNB international (DNBI) et au Bac français international (BFI).
- Sections binationales : volume horaire renforcé en langue étrangère, préparation à un double diplôme : le baccalauréat français et l'équivalent étranger (sections Abibac, Bachibac, Esabac).

• Nouveauté 2025

- Section italienne : cite scolaire inter-

nationale Jacques Chirac de Marseille (collège et lycée), collège Vauban de Briançon et collège Giono de Manosque

- Section américaine : lycée privé La Nativité d'Aix-en-Provence et lycée René Char d'Avignon.

- Section espagnole : lycée Saint-Exupéry de Marseille.

• Autres dispositifs de diversification

- Dispositifs bilangues : apprentissage simultané de deux langues vivantes dès la 6^e.

- Langues et cultures européennes (LCE) : enseignement optionnel dès la 5^e, axé sur les compétences linguistiques, culturelles et citoyennes.

- Dispositifs EMILE (enseignement d'une matière en langue étrangère) :

proposés en collège, en lien avec les parcours bilingues du premier degré.

■ UNE STRATÉGIE ANCRÉE DANS LE PLAN LANGUES VIVANTES NATIONAL

- Apprentissage précoce et régulier des langues vivantes.
- Déploiement du programme EDIL (enseignement des disciplines par intégration d'une langue).
- Renforcement de l'enseignement de Discipline non linguistique (DNL) hors Sections européennes ou de langues orientales (SELO) au lycée.
- Développement des parcours internationaux et des mobilités.



LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC

La Cité scolaire internationale (SCI) a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2024 à Marseille, dans le quartier d'Arenc. Établissement public d'enseignement international caractérisé par sa mixité sociale et scolaire, situé dans un territoire économique en pleine expansion, il accueille les élèves de proximité et de toute zone géographique.

Des tests de langues conditionnent l'entrée dans l'établissement.

Son offre éducative constitue un vrai facteur d'ascension sociale pour les élèves du secteur, en garantissant le parcours scolaire de l'école élémentaire jusqu'au baccalauréat. Pour un enseignement ouvert sur le monde, le baccalauréat Français International est préparé par tous les élèves.

La cité scolaire ouvre progressivement ses classes : à la rentrée 2025, sont concernées les classes de CP, CE1, CM1, CM2, 6^e, 5^e, 2^{de} et 1^{ère}.

L'établissement scolarisera à terme 2150 élèves de la maternelle à la terminale. Des CPGE sont prévues à la rentrée 2027.

La CSI en chiffres

7 sections internationales*

1300 élèves à la rentrée 2025

200 places en internat pour les lycéens

*allemande, britannique, américaine (lycée uniquement), arabe, chinoise, espagnole, italienne (collège et lycée uniquement)

L'EIPACA en chiffres

6 sections internationales* et 1 école européenne

950 élèves (maternelle à terminale)

34 nationalités

*allemande, britannique, chinoise, espagnole, italienne, japonaise

L'ÉCOLE INTERNATIONALE PACA - EIPACA

L'École Internationale de Manosque est une école publique qui accueille majoritairement les enfants des collaborateurs du programme ITER, de la maternelle à la terminale, ainsi que des enfants de familles françaises ou internationales, à la recherche d'un système qui permette de faire place à deux cultures dans l'enseignement.

L'EIPACA accompagne les élèves dans le cadre d'un parcours éducatif propice à la pédagogie de projet et à l'individualisation des parcours qui caractérisent une école bienveillante et pleinement inclusive.

Elle offre une formation dans un système bilingue qui garantit aux élèves la maîtrise, à l'écrit et à l'oral, du français et d'une autre langue étrangère (anglais, allemand, italien, espagnol, chinois ou japonais).

À cela s'ajoute l'étude d'une troisième voire d'une quatrième langue.

Un internat accueille des lycéens, de la seconde à la terminale.

LES LANGUES RÉGIONALES ET ANCIENNES : UNE RICHESSE POUR LES ÉLÈVES

L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

En 2023-2024, dans l'académie, 5 691 écoliers, 2 366 collégiens et lycéens ont suivi un enseignement de langue régionale.

Au collège, les élèves peuvent suivre l'option provençal de la 6^e à la 3^e. Les candidats au Diplôme national du brevet (DNB) bénéficient, selon le niveau atteint, de points de bonification, au titre de l'option facultative et peuvent s'exprimer en langue régionale pour une partie de l'épreuve orale.

En terminale, les lycéens présentent le provençal en contrôle continu au Baccalauréat, selon leur choix : enseignement commun (LVB) ou optionnel (LVC).

■ « PARLO-ME D'ACÒ ! » : UN CONCOURS ACADÉMIQUE POUR CRÉER, INNOVER ET S'ENGAGER

Tous les élèves qui suivent un cours de provençal ou d'alpin, de la maternelle à la terminale, peuvent concourir. Afin de fêter les 10 ans de la semaine des langues, la thématique nationale a été retenue : « Des langues pour créer, innover et s'engager ». Ainsi, lors de la session 2025, près de 300 élèves, guidés par leurs professeurs, ont réalisé des productions orales en provençal. Une journée a été dédiée aux lauréats : remise des prix, visite de la bibliothèque-musée Inguimbertaine et jeu de piste dans les rues de Carpentras.

■ LONGO-MAI ! : MISE À DISPOSITION DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

Issu d'un partenariat entre l'académie, la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) et le Félibrige, l'ouvrage *Longo-mai !* a été distribué aux lycées affichant le provençal (LVB ou LVC) à leur carte de formation. Une version numérique a ensuite été mise à disposition des professeurs afin de faciliter l'exploitation pédagogique des supports présentés.

/// Vous pouvez retrouver la brochure *Apprendre le provençal : une carte à jouer, un atout dans votre parcours scolaire* sur le site :

www.ac-aix-marseille.fr

> Enseignements > Enseignements disciplinaires > Apprendre le provençal

/// Afin de sensibiliser les collégiens aux apports des langues et cultures de l'antiquité, l'académie a édité une publication

■ « VIVRE PLEINEMENT LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE » : UN PARCOURS DE FORMATION ACADÉMIQUE

Proposé en cinq langues et échelonné sur deux ans, ce parcours de formation est mis en œuvre par l'École académique de la formation continue (EAFC) et les corps d'inspection (1^{er} et 2nd degrés). Lors du premier volet dédié au perfectionnement linguistique en provençal, une vingtaine de professeurs des écoles se sont mobilisés. La complémentarité des contenus des modules permet de cibler différents objectifs : conférence sur les enjeux du plurilinguisme, séances de conversation en distanciel, journées thématiques en présentiel.

LES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

Les options de langues anciennes sont enseignées dans l'académies de la 5^e à la 1^{ère}. Cet enseignement vise à faire apprendre le latin et le grec à la fois pour découvrir l'extraordinaire bibliothèque que nous ont laissée les Anciens, mais aussi pour comprendre les deux langues sources du français que sont le latin et le grec. Cet ensei-



téléchargeable sur son site : www.ac-aix-marseille.fr

> Enseignements > Enseignements disciplinaires > Les langues et cultures de l'antiquité

gnement permet donc également de mieux maîtriser la langue française avec notamment un enseignement trilingue français-latin-grec dans de nombreux collèges de l'académie. Certains collèges offrent une initiation aux langues anciennes dès la classe de 6^e et quelques lycées proposent la spécialité Littérature langues et culture de l'antiquité (LLCA) en première et en terminale.

Une publication académique, *Itinera*, a vu le jour en 2024. Son audience s'est étendue à d'autres académies, qui ont rejoint le comité éditorial.

L'académie continue ainsi son travail, né de l'introduction de l'Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA) en 2015 (plus d'une centaine de collèges aujourd'hui sur l'ensemble des quatre départements et une petite dizaine de lycées), en faveur d'un enseignement trilingue des langues anciennes, français-latin-grec.

11,1%

des collégiens (public et privé sous contrat) étudient au moins une langue ancienne en 2024-2025

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Éducation au développement durable (EDD) est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture. L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

L'EDD est intégrée tout au long de la scolarité des élèves. Elle les forme à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

LE LABEL « E3D » : ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le label « École ou Établissement en démarche de développement durable » est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales ou centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable.

Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable. L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques.

L'académie compte 7 territoires labellisés E3D qui sont adossés aux réseaux Camargue, Calanque, La Nerthe, Giono, Haut Vaucluse, Avignon, et Porte des Alpes où l'on travaille sur une échelle territoriale de proximité concevant l'action pédagogique autour de problématiques propres.

Illustration de ce label avec le réseau Camargue, constitué des établissements scolaires des villes de Tarascon, Arles, Châteaurenard, Saint-Rémy-de-Provence, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saint-Martin-de-Crau : ce réseau travaille avec ses élèves à l'éducation au développement durable depuis 6 ans. Les éco-délégués des établissements ont particulièrement axé leurs actions sur la thématique de l'eau. Grâce au fonds d'innovation pédagogique « Notre École Faisons-la Ensemble », 30 vélos et le matériel nécessaire ont pu être achetés pour permettre aux éco-délégués de faire une itinérance sur les voies vertes de leur territoire. À la thématique de l'eau s'est ajoutée celle de la mobilité douce !

LES AIRES ÉDUCATIVES

Avec son partenaire l'Office français de la biodiversité (OFB), la région académique compte à ce jour 86 aires terrestres et 42 aires marines, et s'emploie à développer le dispositif qui vise 3 objectifs :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable.
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire.
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).

Les élèves de la classe de 4^e du collège J. Prévert à Marseille ont choisi de travailler sur « L'aire marine de la plage de l'Huveaune ». Cette portion du littoral marseillais a été étudiée selon diverses approches, par l'observation d'un milieu soumis à de fortes contraintes. La démarche s'appuie sur les enseignements du cycle 4 et développe des compétences psychosociales comme l'autonomie et la coopération.

Un autre exemple avec le projet de territoire Littoral Sud, réseau Calanques, qui repose sur les 17 ODD : les référents ont organisé un forum « Agir pour la biodiversité de notre littoral » au sein de la cité scolaire Marseilleveyre, qui a réuni les élèves de CM1, CM2 et éco-délégués des collèges, lycées ainsi que les partenaires comme le Parc National des Calanques lors des présentations de leurs actions.



ARNAUD SALLABERY

Professeur de mathématiques, membre du groupe formateurs EDD et référent EDD du réseau Madrague

Je coordonne les actions, relaye les informations liées au développement durable dans les établissements de l'école maternelle au lycée, renforce la communication via l'envoi d'une lettre numérique trimestrielle et la mise à disposition d'un espace collaboratif sécurisé (Tribu).

En collaboration avec les coordonnateurs du réseau et les inspecteurs du 1^{er} et 2nd degrés, j'accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en place de labellisation d'établissement et de territoire, de partenariats à travers la réalisation de projets liés aux Objectifs de développement durable (ODD).

525



Nombre d'établissements labellisés E3D dans l'académie en 2024-2025. Depuis l'année scolaire 2021-2022, les labels sont octroyés pour 3 ans.

LES ARTS ET LA CULTURE ACCESSIBLES À TOUS



LE PASS CULTURE

La part collective du pass Culture, qui permet aux enseignants de monter des projets au sein des établissements scolaires du second degré, de la sixième à la terminale, a été utilisée dans l'académie en 2024-2025 par 94 % des collèges et des lycées, concernant plus de 161 500 élèves. Depuis mars 2024, 135 écoles innovantes de Marseille profitent également de la part collective du pass Culture au bénéfice de 25000 élèves.

Grâce au Parcours d'éducation artistique et culturelle, les élèves, dès la maternelle, bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité portées par les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines. L'éducation artistique et culturelle participe à l'apprentissage des connaissances et des compétences par une pédagogie de projet qui permet à l'élève de développer une posture active, propice à la motivation et à la compréhension. Elle renforce aussi l'esprit collectif et améliore le climat scolaire. Elle concerne 8 domaines (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, livre et lecture, musique, spectacle vivant) et repose sur 3 piliers : l'acquisition de connaissances, la pratique, et la rencontre avec les œuvres, les lieux culturels, les artistes et les professionnels.

La mise en oeuvre territoriale de cette politique, définie comme une « Politique Prioritaire du Gouvernement », est confiée à la Déléguée académique à l'action culturelle (DAAC), en lien avec le Correspondant académique pour les sciences et technologies (CAST),

les inspecteurs référents pour l'éducation au développement durable, l'inspectrice référente pour l'éducation aux médias et à l'information et l'inspectrice référente académique Mémoire et citoyenneté.

L'académie développe plusieurs actions pour renforcer le parcours culturel des élèves : des appels à projets

dans ADAGE offrant un riche catalogue d'actions et de projets co-construits avec les structures culturelles, des subventions à destination des écoles, des conventions avec les collectivités territoriales, des accompagnements pédagogiques par les professeurs relais de la DAAC missionnés au sein des structures partenaires, des formations pour les enseignants.



KARINE VIAL

Professeure relais DAAC

Je suis professeure de lettres classiques en poste au lycée polyvalent Montmajour à Arles depuis 2012. J'enseigne en français, en latin et en option théâtre.

Ma mission consiste à accompagner l'EAC auprès des équipes enseignantes et auprès des partenaires culturels. Si je suis rattachée au théâtre d'Arles, j'agis aussi plus largement dans le réseau Camargue. Je trouve ma mission riche car elle demande de s'adapter aux besoins des uns et des autres. Cela peut consister à aider à la conception de projets mais aussi à l'utilisation d'Adage, à apporter des outils, des ressources, à participer aux projets en faisant de la médiation, à animer des temps de formation... Mais je peux aussi accompagner et valoriser des projets et profiter de la belle énergie déployée par les professeurs et leurs élèves.

Je retiens particulièrement de ces dernières années la possibilité de travailler avec le premier degré grâce aux IEN d'Arles et de Saint-Rémy-de-Provence qui m'ont sollicitée pour leur plan de formation. Cela m'a permis de rencontrer des collègues désireux d'investir plus l'EAC en lien avec les fondamentaux.

DES PROJETS ACADÉMIQUES CONÇUS EN PARTENARIAT AVEC DES STRUCTURES CULTURELLES

■ « ALORS ON DANSE » - PRIMAIRE

« Alors on danse au Pôle 164 » est un projet initié en 2022 par la DAAC à destination des écoles, en partenariat avec Le Pôle 164, lieu de création chorégraphique situé dans le 14^e arrondissement de Marseille.

Né d'une forte demande du terrain, ce projet répond au besoin d'actions spécifiques dans le domaine de la danse pour les élèves d'école primaire, un public jusqu'alors peu concerné par l'offre existante.

Chaque année depuis trois ans, « Alors on danse » permet à huit classes de maternelle ou d'élémentaire d'explorer l'univers du spectacle vivant et de la danse contemporaine. Les enfants découvrent des œuvres jeune public, participent à des ateliers de pratique artistique, et expérimentent différentes étapes de création.

Le projet met également l'accent sur l'échange entre les artistes et les enfants, en valorisant la verbalisation des ressentis et l'expression des vécus après chaque atelier. Une véritable aventure sensible.

Fort de son succès, « Alors on danse » sera reconduit en 2025-2026 avec l'accueil de nouvelles écoles marseillaises et l'élargissement de ses propositions artistiques spécialement conçues pour le tout jeune public.

■ FELIPE - ELÉMENTAIRE

Face à l'enjeu majeur qu'est la préservation de l'environnement, l'association du Festival du Livre et de la Presse Ecolo – FELIPE – et le ministère de l'Éducation nationale se mobilisent pour sensibiliser la jeunesse et proposer chaque année le Prix du Livre jeunesse écolo.

Ce prix, décerné par un jury d'élèves de 7 à 11 ans, vise à la fois à faire découvrir les enjeux liés à l'écologie – la préservation de l'environnement, une meilleure connaissance du monde et de la nature, la sensibilisation au dé-

veloppement durable – et l'univers du livre et de l'édition par la lecture d'œuvres et la rencontre avec des professionnels de la chaîne du livre : auteur, illustrateur, éditeur.

Ce projet est ouvert aux classes de cycle 2 – CP, CE1 et CE2 – pour le prix « Graines de lecteurs » et de cycle 3 – CM1 et CM2 – pour le prix « Lecteurs en herbe ».

Entre février et juin, les élèves auront découvert et lu en classe six livres avec leurs enseignants, échangé par écrit avec d'autres classes participant au prix littéraire, rencontré des professionnels du monde du livre et participé à des ateliers pratiques avec eux (atelier d'écriture, initiation à des techniques d'illustrations...).

La remise du prix aux lauréats est effectuée en visioconférence ou en présence d'un maximum d'élèves avec la possibilité pour eux de poser directement des questions aux auteurs.

■ COLLÉGIENS AU FESTIVAL D'AIX - COLLÈGE

Co-construit en partenariat avec le Festival d'Aix (festival international d'art lyrique) et son service éducatif et socio-artistique Passerelles, le dispositif Collégiens au Festival d'Aix permet aux élèves (collégiens, élèves de SEGPA, en lutte contre le décrochage scolaire, en micro-collège) de découvrir le genre de l'opéra dans ses multiples facettes (voix, instruments, livrets, mise en scène, costumes, décors) en mettant la rencontre et la pratique artistique au centre des apprentissages. En 2024-2025, 28 collèves de l'académie ont pu bénéficier de ce dispositif.

Cette sensibilisation à l'opéra, à la voix et au spectacle vivant, est déclinée en différentes actions, laissées au choix des établissements :

- rencontre en musique dans l'établissement ;
- atelier de pratique artistique et d'une visite des ateliers de Venelles ou du plateau ;
- deux ateliers de pratique artistique en classe.

Les équipes enseignantes disposent de dossiers pédagogiques et de ressources constitués par le service Passerelles et par le professeur-relais DAAC, d'une présentation de la saison

et d'un temps de formation co-organisé par la DAAC et le service Passerelles. À l'issue de cette préparation sur l'année, les élèves et les équipes pédagogiques assistent à une représentation d'opéra au programme du Festival d'Aix.

■ PRIX GODOT - 3^E-LYCÉE

Depuis 2013, une vingtaine de classes de l'académie participe à ce prix littéraire, orchestré par le Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse (Valréas), avec le Théâtre national de la Criée (Marseille), le Théâtre de la Passerelle (Gap) et le Théâtre du Briançonnais, qui leur permet de découvrir l'écriture théâtrale contemporaine. Engagés dans un parcours complet d'éducation artistique et culturelle, les élèves sont invités à lire trois pièces de théâtre et à rencontrer des artistes lors de deux journées de résidence artistique au cours desquelles, en coopération avec un comédien, metteur en scène, ils vont travailler une mise en voix et en espace d'un extrait de la pièce qu'ils ont plébiscitée.

Lors des journées de restitution, les élèves montent sur scène et présentent leur travail aux autres classes engagées et à l'auteur lauréat avec qui ils peuvent échanger.

Comme chaque année, le prix et les pièces sélectionnées ont suscité l'enthousiasme des classes, encadrées par des équipes enseignantes investies. Ils ont montré que la littérature est vivante et aborde des problématiques actuelles qui interrogent la jeunesse.

À travers ce projet, les élèves travaillent :

- la lecture de textes longs, permettant de développer leurs capacités de lecture et d'expression ;
- la découverte de la littérature contemporaine et l'enrichissement de leur culture littéraire et artistique ;
- l'esprit critique et l'argumentation écrite ;
- leurs compétences orales, les préparant ainsi aux examens à venir ;
- l'éloquence, la confiance en soi et l'éducation à la sensibilité ;
- leur regard sur des enjeux contemporains et d'actualité.

S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE POUR UNE SCOLARITÉ RÉUSSIE

La politique publique de **prévention et de lutte contre le harcèlement** en milieu scolaire se poursuit avec la généralisation du programme pHARe. Toutes les écoles, collèges et lycées mettent en œuvre des actions afin de sensibiliser les élèves et promouvoir leur engagement citoyen.

FORMER UNE COMMUNAUTÉ PROTECTRICE

D'ici 3 ans, tous les personnels auront reçu une formation de sensibilisation sur les fondamentaux de cette problématique afin d'en appréhender les contours. L'objectif est de repérer précocement les signes de mal-être et de souffrance des jeunes, d'établir un lien de confiance entre les adultes et les élèves, afin que les situations soient rapidement traitées, en lien étroit avec les familles. Les études en santé mentale des jeunes nous alertent sur un nombre croissant de jeunes présentant un risque de dépression, d'isolement social, de pensées suicidaires.

Tous les adultes de l'établissement ont la responsabilité et le devoir d'agir en informant le chef d'établissement ; des équipes ressources ont été formées pendant deux ans sur l'usage du protocole national de traitement des situations de harcèlement. Une équipe départementale vient en appui pour le traitement des situations complexes.

Les formations en établissement permettent de créer une dynamique d'équipe, du soutien, de l'engagement de la part des enseignants, personnels de vie scolaire, personnels de santé/ social, accompagnateurs des élèves en situation de handicap et personnels des collectivités locales. Chacun, en fonction de ses compétences, observe le comportement de l'enfant, lui porte une attention éducative bienveillante. Cet axe du climat



1900 

Nombre
d'ambassadeurs
Non au harcèlement
dans l'académie

scolaire est essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble.

PLAN DE PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DU HARCÈLEMENT

Le programme pHARe propose une approche systémique, tous les personnels sont invités à observer et aler-

ter dès le repérage de toutes formes de violences entre élèves : intimidation, harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles.

Les actions prévues par le programme permettent l'élaboration du plan de prévention des violences et du har-



MIA, 12 ANS

Ambassadrice Non au harcèlement (NAH)

Je suis en 5^e au collège Louis Leprince-Ringuet à La-Fare-les-Oliviers et ambassadrice contre le harcèlement depuis deux ans.

J'ai commencé dès la 6^e et je vais continuer jusqu'en 3^e.

Ce qui me plaît dans le rôle d'ambassadrice, c'est de réaliser beaucoup de projets. Avec notre établissement, nous en avons fait plusieurs, comme la réalisation de la vidéo Non au harcèlement. J'aime aussi être une porte-parole, parce qu'un ambassadeur est là pour les élèves du collège, pour les entendre parler de leur situation, pour pouvoir les sensibiliser, afin que le collège soit plus apaisant pour certains, qu'ils aient envie d'y retourner ou qu'ils aiment les études.

C'est un rôle qui peut tenir à cœur et qui est important parce qu'il y a beaucoup d'élèves qui peuvent se faire harceler, qui ont été harcelés et ça leur fait du bien de se sentir écoutés. On peut vraiment les aider au quotidien.

L'action menée par les ambassadeurs participe au bon climat de l'établissement. Je pense que sans ce rôle, et sans les chefs d'établissements, le climat du collège serait beaucoup moins agréable pour les élèves.



Contacts

**Numéro vert national
3018** : spécialiste des cyber
violences

Numéro académique
04 42 91 75 00

**Pour joindre le pôle
académique**
nah@ac-aix-marseille.fr

cèlement, déclinées également par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) pour les actions collectives. Ce plan de prévention constitue un des facteurs du climat scolaire ; des enquêtes locales sur le climat scolaire sont proposées pour accompagner les équipes à repérer les leviers favorables et ceux à activer pour orienter le plan de prévention et le projet d'établissement.

LES AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT

Dès 2015, l'académie d'Aix-Marseille a débuté, à l'initiative des élus du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), une formation ambassadeurs inter établissements avec un petit

groupe de lycéens. Celui-ci a construit et joué des saynètes en théâtre pour faire interagir le jeune public. Cet outil très apprécié a rencontré un grand succès et motivé d'autres élèves à s'engager à devenir ambassadeurs.

Leur rôle est de proposer des actions d'information et de sensibilisation au sein de leur établissement. Ils peuvent être les auxiliaires d'une détection précoce des situations et, ce faisant, contribuent à optimiser l'efficacité de la réponse éducative. Ils apportent leur expérience à la meilleure compréhension des faits de harcèlement notamment du cyber harcèlement.

LES TEMPS FORTS

Le programme pHARe prévoit la participation des élèves et des adultes à trois temps forts de prévention au cours de l'année scolaire :

- La journée nationale se déroule chaque année le 1^{er} jeudi après les vacances de la Toussaint. Elle permet une mobilisation de toute la communauté éducative à travers des actions symboliques et des conférences
- Le prix NAH : consiste en la production d'un support de prévention du harcèlement (affiche ou vidéo), par un groupe d'élèves, sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives (230 projets reçus pour le prix 2025)
- Le Safer Internet Day propose des kits clés en main pour animer des ateliers de sensibilisation pour prévenir les cyber violences



Les élèves de l'école élémentaire Olivier Guirou et du collège Louis Leprince Ringuet de La Fare-les-Oliviers, lauréats nationaux du concours NonAuHarcèlement 2025, dans la catégorie vidéo inter-degré, pour leur vidéo "Faisons autrement". Les élèves ont été reçus à l'Élysée pour la remise officielle des prix, une belle reconnaissance de leur engagement dans la lutte contre le harcèlement.

LE PÔLE ACADÉMIQUE NON AU HARCÈLEMENT

Le pôle académique coordonne le déploiement du programme pHARe et assure le suivi du traitement des situations réceptionnées via les numéros vert et académique (cf. encadré). Des responsables et référents départementaux, au plus près du terrain, appellent les familles et les chefs d'établissements afin de tout mettre en œuvre pour faire cesser les faits de violence et prendre des mesures de protection pour l'enfant victime.



LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DANS L'ACADÉMIE

Entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025, les compétences psychosociales font une entrée explicite dans les programmes de la maternelle à la terminale. Pour déployer les cours d'empathie à l'école, les enseignants fondent leurs séances d'apprentissage sur l'outil ministériel *Kit pédagogique pour les séances d'empathie à l'école*, expérimenté par plus de 1 000 écoles au niveau national entre janvier et juin 2024. De plus, 34 personnels sont formés pendant deux ans par l'association DEPJ3F à l'activité dite « Jeu des Trois Figures ». Ils recevront une habilitation à former des enseignants à des démarches probantes favorisant les comportements prosociaux. Actuellement, ces 34 personnels animent un atelier par semaine pour des élèves du CP au CM2. Cela concerne plus de 600 élèves dans l'académie. Ce jeu vise à développer l'empathie pour prévenir les situations de harcèlement et contribuer plus largement à un climat scolaire serein. Pour compléter l'outil « kit empathie » et la démarche « J3F », l'académie va participer à un projet de recherche « Vivre ensemble à l'école » coordonné par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs.

SE DÉCOUVRIR ET DÉCOUVRIR L'AUTRE



L'Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée, à travers une approche globale, positive et bienveillante.

Elle associe trois champs de connaissances et de compétences : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel et le champ juridique et social. L'éducation à la sexualité s'inscrit dans la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves et dans le parcours éducatif de santé, qui vise à développer le pouvoir d'agir des enfants et des adolescents ainsi que des habitudes favorables à la santé et au bien-être.

Destinée à tous les élèves, encadrée par un programme national, l'EVARS

exprime un engagement collectif de la Nation. En complément du rôle des parents et des familles, elle revêt un caractère obligatoire et elle est mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat.

Dans ses objectifs comme dans ses démarches, l'éducation à la sexualité permet l'apprentissage du respect de l'intimité corporelle et psychique des élèves, en tenant compte de leur rythme de croissance et de développement, de leurs différences et de leurs singularités.

POURQUOI ?

- Transmettre des valeurs fondamentales, telles que le respect de soi et des autres.

- Prévenir les discriminations.
- Promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes.
- Lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide.

COMMENT ?

- À partir de la rentrée scolaire 2025, au moins 3 séances par an adaptées à chaque âge conformément à la loi en vigueur depuis 2001.
- Des programmes progressifs, en fonction de l'âge des élèves :
 - 1^{er} degré : éducation à la vie affective et relationnelle ;
 - 2nd degré : éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.

PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Impulsée dès janvier 2020, la démarche **École promotrice de santé (EPSa)** s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

La promotion de la santé va au-delà d'actions sur les comportements individuels. Elle prend en compte l'ensemble des éléments qui influencent la santé à l'école. Elle propose une vision positive de la santé qui est considérée comme une ressource à développer tout au long de la vie. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous dans une école ou un établissement scolaire.

La démarche école promotrice de santé s'adosse à la définition de la santé de l'OMS « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » et s'inscrit dans le concept « One Health » au service des réussites de tous les élèves.

Tous les membres de la communauté éducative dont les parents et les élèves sont associés à cette démarche à travers les instances dédiées.



/// Le label Edusanté

Objectifs :

- mettre en valeur les actions et projets existants dans le projet d'école ou d'établissement ;
- valoriser l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche EPSa ;
- certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés ;
- faciliter le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé et favoriser à terme les échanges inter-établissements.

3 niveaux :

- engagement
- approfondissement
- expertise

La démarche école promotrice de santé a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement.

Le développement des compétences psychosociales relatives à la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne, à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions est au cœur de cette démarche de promotion de la santé. L'éducation à la santé s'appuie sur le développement progressif et continu des 3 dimensions des compétences psychosociales (CPS) : cognitives, émotionnelles et sociales.

LES 3 AXES DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

L'engagement dans une démarche école promotrice de santé s'inscrit dans le projet d'école ou d'établissement qui doit coordonner et pérenniser les 3 axes de la promotion de la santé :

■ ÉDUIQUER

- Développer des compétences psychosociales
- Renforcer la littéracie sur la promotion de la santé
- Mobiliser les éducations transversales

■ PROTÉGER

- Aménager au mieux les espaces de vie pour créer un environnement favorable à la santé* des élèves

■ PRÉVENIR

- Mettre en œuvre des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques ayant des dimensions éducatives et sociales

*état complet de bien être physique, mental, social

LE SPORT POUR TOUS À L'ÉCOLE



LES PARCOURS DE FORMATION ET ENSEIGNEMENTS EN EPS

Dans tous les types d'établissements et au cours de toute la scolarité, l'**Éducation physique et sportive (EPS)** propose un enseignement obligatoire, régi par des programmes, pour tous les élèves. Il s'appuie sur une pratique diversifiée des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA). Des parcours de formations particuliers ou des dispositifs de pratiques complémentaires comme Sport-études peuvent être également choisis par des élèves selon leur profil.

Dans certains collèges, un enseignement en classes à horaires aménagées Danse (CHAD) peut-être proposé aux élèves. Ils bénéficient d'un renforcement de leur pratique physique artistique. Il est organisé autour de trois domaines de compétences : le corps dans le mouvement dansé ; la danse en relation à la musique ; la culture chorégraphique. Les élèves peuvent bénéficier d'allègement des enseignements dans ces dispositifs.

Au collège, l'EPS a pour finalité de former un citoyen dans le souci du vivre ensemble. Les élèves bénéficient de 4h hebdomadaire en 6^e et 3h en 5^e, 4^e et 3^e.

Au lycée, l'EPS vise à former un citoyen capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire. Les élèves bénéficient pour cela de 2h hebdomadaire.

Au lycée général et technologique, l'élève peut choisir un enseignement optionnel ou un enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives.

Dans l'académie, l'élève peut également choisir un enseignement optionnel danse (6 lycées) / art du cirque (1 lycée) et/ou un enseignement de spécialité Arts danse (3 lycées). En appui sur des programmes co-signés avec le ministère de la Culture, ces enseignements sont menés en collaboration avec un partenaire culturel reconnu et financé par la DRAC. Par sa rencontre avec le spectacle vivant, l'élève s'enrichit d'expériences de spectateur, de chorégraphe/metteur

en scène, d'interprète, de chercheur ou de critique, consolide ses compétences psychosociales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions). Il développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif.

Dans la voie professionnelle, l'élève peut compléter son parcours de formation en choisissant un certificat de spécialisation Assistant gestion du secteur sportif (AG2S). Dans notre académie, cette mention est proposée dans trois lycées professionnels.

LES DISPOSITIFS EN LIEN AVEC LE SPORT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DU 2ND DEGRÉ ET SES PARTENAIRES

LE SPORT SCOLAIRE, L'UNSS

Les élèves peuvent pratiquer librement des activités différentes au sein de l'association sportive de leur établissement et participer à des rencontres sportives ou des formations de jeunes officiels, jeunes arbitres, jeunes coaches, jeunes reporters, organisées par l'Union nationale du sport scolaire. Plus de 20% des élèves de l'académie sont licenciés à l'UNSS.

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES (SSS)

Les élèves volontaires peuvent compléter leur parcours de formation dans une pratique sportive (3h hebdomadaire) tout en poursuivant un objectif d'éducation par le sport. À la rentrée 2025, 162 SSS sont ouvertes sur le territoire académique dans 41 spécialités sportives/artistiques différentes. Plus de 5700 élèves sont concernés dans l'académie.

SPORT-ÉTUDE

Les élèves qui poursuivent un double parcours d'accession vers la pratique du haut niveau et scolaire, peuvent être intégrés dans un établissement labellisé « Sport-études ». Ils bénéficient d'aménagements, voire d'allè-

gement des enseignements. 33 établissements, collèges et lycées, de l'académie accueillent ces élèves en partenariat avec la Maison Régionale de la Performance et les fédérations. 871 élèves sont concernés dont 281 sur listes ministérielles.

■ 2 HEURES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN PLUS AU COLLÈGE

A l'attention des collégiens les plus éloignés d'une pratique sportive régulière, au sein des réseaux d'éducation prioritaire, des activités sportives sont proposées et encadrées par les clubs sportifs et les structures associatives partenaires de l'École. Elles se déroulent sur le temps périscolaire.

LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES AU 1^{ER} DEGRE

■ SAVOIR ROULER À VÉLO

Ce programme propose une formation de 10h réparties en 3 étapes destinées à renforcer la pratique du vélo chez les enfants, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique.

■ 30 MIN DE SPORT PAR JOUR

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. L'éducation nationale s'engage dans l'héritage des JOP 2024 à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, complémentaires des

enseignements d'EPS (3h hebdomadaire), pour un objectif partagé au service de la santé et du bien-être des élèves. Ce dispositif est généralisé à toutes les écoles.

■ AISANCE AQUATIQUE

Permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'Éducation Physique et Sportive. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité en cycle 3.

■ LE SPORT SCOLAIRE, L'USEP

Les écoles affiliées à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré participent à des rencontres sportives qui visent l'acquisition de compétences motrices, la construction d'un capital-santé et l'apprentissage des règles et du respect de l'autre. Ces activités sont pensées en complémentarité de l'EPS sur le temps scolaire et périscolaire.



ELLIOTT, 14 ANS

Je suis élève de 3^e au Collège Arc de Meyran et pensionnaire du pôle espoir basket d'Aix-en-Provence. Le rythme est intense, les journées sont chargées mais heureusement mes horaires sont aménagés. J'ai cours de 8h à 13h tous les jours et les après-midis sont libérés pour les entraînements de basket ou la préparation physique. Je suis aujourd'hui en première année et je ferai ma deuxième année ici l'an prochain. Par la suite, j'enverrai des candidatures dans des centres de formation professionnels à travers toute la France, les tests auront lieu en février 2026 et si je suis pris, je partirai dans un de ces centres. Mon rêve est clair : je veux devenir joueur professionnel de basket, peu importe les obstacles ! Si jamais cela ne fonctionnait pas, je deviendrai coach ou arbitre mais cela tournera autour du basket.



EN ROUTE POUR LES JOP 2030 DANS LES ALPES

Les Alpes françaises accueillent les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2030. Dans notre académie, les villes de Briançon (village olympique), Montgenèvre et Serre Chevalier (ski acrobatique et snowboard) seront directement concernées par des épreuves. Mais c'est toute l'académie qui se mobilise dès à présent pour faire perdurer l'héritage des JOP 2024 jusqu'en 2030. Dès cette année, les jeunes lycéens bénéficient d'un programme de financement pour la pratique du ski. Le 3 mars 2025, le Conseil régional Région Sud PACA a installé « le parlement des JOP 2030 » avec la volonté d'impliquer toutes les forces vives pour bâtir un événement qui profitera à tous et en particulier à la jeunesse. Son enjeu sera de connecter les objectifs du projet et les besoins du territoire, de favoriser le dialogue et catalyser les initiatives. Les jeunes collégiens et lycéens de l'académie pourront ainsi participer au processus de réflexion, s'impliquer dans le partage des valeurs olympiques et paralympiques, être sensibilisé à un programme d'engagement social et solidaire, poursuivre des parcours de professionnalisation dédiés aux métiers de la montagne. L'École est prête pour une nouvelle aventure olympique et paralympique et vivre de nouvelles émotions.

L'ÉCOLE INCLUSIVE POUR ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES



LES 20 ANS DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé comme objectif la mise en œuvre de dispositifs assurant à toute personne handicapée l'accès à ses droits fondamentaux, son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie, et le plein exercice de sa citoyenneté.

Les 20 ans de cette loi historique vont permettre de constater les avancées réalisées dans tous ces domaines mais également d'échanger collectivement sur les évolutions attendues.

Tous les enfants ont droit à une éducation, quels que soient leurs besoins particuliers.

L'École inclusive vise à garantir l'égalité des chances en développant l'autonomie des élèves et leur accès aux savoirs. Depuis la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, un nouvel objectif a été fixé : construire une École pour tous, toujours plus accessible aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans l'académie, plus de 24 800 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2024-2025, dont plus de la moi-

tié au collège ou au lycée. Pour mieux les accompagner, plusieurs actions sont engagées :

- des parcours scolaires diversifiés pour répondre à chaque situation ;
- une écoute renforcée pour les familles, via une cellule accessible au 0 805 805 110 (appel gratuit) ;
- des pratiques inclusives en développement grâce à la formation des personnels.

L'école évolue en mobilisant tous les acteurs, y compris les professionnels du médico-social au sein des établissements scolaires, pour construire des parcours d'apprentissage coordonnés.

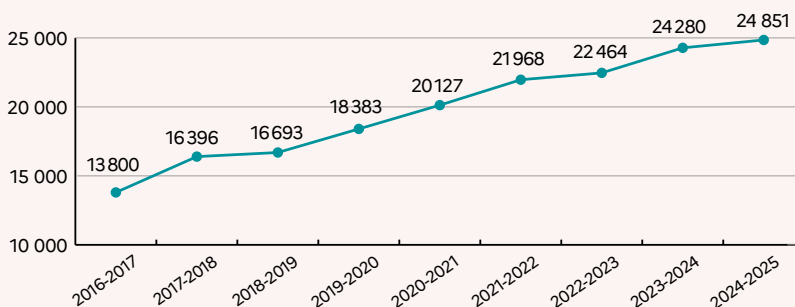
LES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

En 2024-2025, la nouvelle organisation de l'École inclusive se renforce avec la création des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Ces pôles, implantés au cœur des territoires, associent les équipes de l'Éducation nationale et les professionnels du médico-social. Leur mission : répondre concrètement aux besoins pédagogiques des élèves et soutenir les enseignants.

Dès la rentrée 2025, tous les élèves du Vaucluse bénéficieront de cette organisation, progressivement éten-

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap

En 2024-2025, 24 851 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation (+11 051 élèves en 9 ans)



due aux Bouches-du-Rhône et aux Hautes-Alpes.

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF (LPI)

À la rentrée 2025, plus de 15500 LPI ont été créés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers sur l'académie. Cette application centralise les différents plans d'accompagnement (Plan d'accompagnement personnalisé [PAP], Programme personnalisé de réussite éducative [PPRE], Projet personnalisé de scolarisation [PPS]), facilitant la coopération entre école, famille et partenaires comme la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Des formations sont proposées tout au long de l'année (circonscriptions pour le 1^{er} degré, formateurs École inclusive pour le 2nd degré).

LES ULIS DANS L'ACADÉMIE

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), présentes de l'école au lycée, offrent aux élèves en situation de handicap une scolarité adaptée.



En 2024-2025, on recensait dans l'académie 429 établissements relevant de l'enseignement public avec présence d'ULIS :

241

dans le 1^{er} degré

188

dans le 2nd degré

Plus d'info

Deux sites internet sont dédiés à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap :

- des informations pratiques à destination des familles : www.ac-aix-marseille.fr
 - > Politique éducative
 - > La réussite de tous les élèves > L'école inclusive

- Un site régional pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers propose des ressources liées aux domaines de l'École inclusive et présente les différents projets, manifestations et colloques autour de l'École inclusive : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59320/fr/accueil

En complément des aménagements mis en place en classe, ces dispositifs offrent un enseignement spécialisé en petits groupes, au sein d'un cadre scolaire ordinaire, favorisant des parcours d'apprentissage personnalisés et inclusifs.

FORMER ET ACCOMPAGNER TOUS LES PERSONNELS POUR UNE ÉCOLE POUR TOUS

L'académie propose un large éventail de formations à destination des enseignants et des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour mieux accueillir et accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.

DES FORMATIONS ACCESSIBLES À TOUS

Le Plan académique de formation (PAF) offre des parcours variés pour améliorer les pratiques professionnelles et renforcer le travail en équipe. Un plan de formation continue spécifique est également proposé aux AESH afin de développer leurs compétences professionnelles et leurs outils d'accompagnement.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Des réseaux locaux apportent un appui direct aux équipes :

- professeurs ressources dans chaque réseau d'établissements ;

- Référents d'établissement inclusif (REI) dans tous les établissements ;
- réseau régional de professeurs ressources spécialisés sur l'autisme et le haut potentiel.

DES OUTILS CONCRETS

Un vade-mecum guide les équipes dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers que l'on retrouve sur le site régional de la Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (MIRAEP).

LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Le recrutement des AESH est une priorité, et malgré des difficultés de recrutement, les moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap sont renforcés avec la création de postes d'AESH au sein de l'académie d'Aix-Marseille : 4711 Equivalent temps plein (ETP) dont + 300 ETP à la rentrée 2024.

LA QUESTION DE LA PRISE EN CHARGE SUR LA PAUSE MÉRIDIENNE

La rémunération des AESH qui interviennent sur le temps méridien est désormais prise en charge par l'État, pour un accompagnement sans rupture tout au long de la journée des élèves en situation de handicap et pour faciliter le recrutement à temps complet des AESH qui le souhaitent.

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Une des missions de l'École : faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Le ministère de l'Éducation nationale a déployé un dispositif spécifique pour assurer la compréhension et le respect du principe de laïcité. Il repose sur trois éléments :

- un conseil des Sages de la laïcité composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire ;
- une équipe nationale Valeurs de la République qui apporte un soutien opérationnel aux équipes ;
- les équipes académiques Valeurs de la République chargées de former les personnels, de les appuyer concrètement et de répondre aux atteintes à la laïcité. Depuis janvier 2019, elles sont également chargées du traitement des actes de racisme et d'antisémitisme.

L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ACADÉMIE

Elle est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises des chargés de mission.

Le référent laïcité et Valeurs de la République de l'académie coordonne les différentes missions qui lui sont confiées :

- prévenir les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels ;
- soutenir les personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des établissements ;

- favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;

- réagir rapidement en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;
- proposer des réponses appropriées à la gravité des situations ;
- accompagner et soutenir les personnels victimes d'atteintes dans le cadre de leurs fonctions, notamment par l'octroi systématique de la protection fonctionnelle.

L'équipe académique peut être saisie par tous les personnels confrontés à une difficulté dans ces domaines. Une plateforme nationale permet de saisir directement le ministère.

Elle gère également le déploiement du Plan national de formation (PNF) Laïcité et Valeurs de la République qui prévoit la formation de l'ensemble des personnels de l'académie (2021-2025) dans le cadre des engagements pris à l'issue du Grenelle de l'éducation. 60 formateurs académiques sont déployés sur le terrain en ce sens.

LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les sept groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établissements, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :

- Esprit critique et sciences.
- Questionner et fabriquer l'information.
- Atelier démocratique pour une expression réflexive (ADER).
- Éthique et déontologie de l'enseignant.
- Mémoires et citoyenneté.
- Faits religieux et croyances des élèves.
- Engagement des élèves.



MARINE GUEYDAN

Chargée de mission de l'Équipe académique Valeurs de la République

J'ai pour mission de promouvoir et défendre les principes républicains au sein des écoles et des établissements scolaires. J'accompagne les équipes éducatives face aux atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République, en apportant conseil, formation et rencontre avec les différents acteurs. Mon rôle inclut aussi la sensibilisation des élèves et des personnels à la citoyenneté, à la liberté d'expression, l'esprit critique et au respect du vivre-ensemble.

Plus d'info

- Saisir l'équipe académique Valeurs de la République :

eavr@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04 42 91 71 64

- Saisir la plateforme nationale Valeurs de la République :

<https://eduscol.education.fr>
> Disciplines et thématiques > Citoyenneté et valeurs de la République
> Agir contre le racisme et l'antisémitisme > Formulaire en ligne
« Valeurs de la République »

FORMER DES CITOYENS ÉCLAIRÉS



L'objectif d'une **Éducation aux médias et à l'information (EMI)** est de permettre aux élèves de construire et d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique. L'EMI est devenue incontournable avec l'évolution de la société et des pratiques des élèves.

LA CELLULE ACADÉMIQUE ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (CAEMI) D'AIX-MARSEILLE

Cette instance académique a pour mission d'impulser des actions en EMI tant à l'échelle académique qu'à l'échelle des réseaux et des établissements. Elle accompagne les projets EMI, et organise des actions de formation en s'appuyant à la fois sur les priorités nationales et sur la politique académique en EMI définie par le recteur.

■ **SA COMPOSITION PERMANENTE**
Présidée par le recteur, la CAEMI est composée de la référente académique EMI, de la coordonnatrice académique du CLEMI, de la chargée de mission EMI et des représentants du rectorat, des DSDEN et des partenaires (Arcom).

■ SES MISSIONS

- Créer du lien entre les différents acteurs de l'EMI et mettre en avant le rôle des partenaires.
- Être force de proposition pour le développement de l'EMI.
- Valoriser des actions emblématiques.

LA FORMATION

- Accompagnement et formation des porteurs de projets « EMI et webradios »
- Interventions dans les réseaux et dans les établissements.
- Plan académique de formation (stages à public désigné, à candidature individuelle, séminaires, webinaires).
- Formation autour des ressources produites par les groupes de travail de la CAEMI.

LES RÉALISATIONS EMI DANS L'ACADÉMIE

■ IMPULSION, DÉVELOPPEMENT, ACCOMPAGNEMENT ET FORMATIONS

- Près de 100 webradios ont été créées suite à l'appel à projet national de 2022. La pratique de la webradio permet aux élèves de développer :
- des compétences fondamentales (écrire, parler, communiquer, analyser, débattre) ;
 - des compétences d'utilisation rai-

sonnée et citoyenne du web, des réseaux sociaux et de l'IA ;

- des compétences psychosociales (confiance en soi, respect et écoute de l'autre...).

■ LES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CAEMI

Chaque année, des groupes de travail se réunissent pour produire des fiches pédagogiques à destination des enseignants, élèves et parents : EMI et prévention du cyberharcèlement, EMI et réussite de l'élève à l'oral, EMI et Enseignement moral et civique (EMC).

/// Toutes les productions sont à retrouver sur le site : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/emi

■ LES ÉVÉNEMENTS AUXQUELS EST ASSOCIÉE LA CAEMI

- Les instances et groupes de travail EMI des réseaux.
- Les séminaires (France TV, Les assises méditerranéennes du journalisme, TNE...).
- La Journée académique de la pédagogie (JAP).

LES ACTIONS DU CLEMI AIX-MARSEILLE

- La formation des enseignants (1^{er} et 2nd degrés) et des formateurs.
- La production et la diffusion de ressources pour accompagner les actions auprès des élèves, des familles et des enseignants (diffusion annuelle de l'essentiel de l'éducation aux médias et à l'information ou du dossier pédagogique de la semaine de la presse).
- L'organisation d'événements, dispositifs et concours académiques (Semaine de la presse et des médias dans l'École, productions de médias scolaires - Médiatiks, #ZéroCliché...).
- Favoriser le travail avec les professionnels des médias.

FAVORISER LE LIEN ÉCOLE-ENTREPRISE

La relation entre l'École et le monde économique est un levier stratégique pour répondre aux défis éducatifs, sociaux et économiques actuels. Face aux mutations du monde du travail, aux transitions numérique et écologique, ainsi qu'aux nouvelles attentes des jeunes, il est nécessaire de renforcer cette articulation.

UN ÉVÈNEMENT PHARE : FORINDUSTRIE 2024

Ce défi, qui se déroule sur trois semaines, est un événement national majeur qui permet aux élèves, collégiens, lycéens et étudiants, de découvrir de manière ludique les métiers de l'industrie. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région connaît un succès sans pareil, avec plus d'un quart des inscriptions nationales.

Cette année, les recteurs ont souhaité que chaque collège inscrive au moins deux classes. Mission accomplie avec un nombre de classes inscrites quasiment doublé en 2024 par rapport à l'année précédente : 1200 classes (65% collèges) contre 760 en 2023, grâce à l'engagement de tous.

ZOOM SUR LE LYCÉE ANTONIN ARTAUD

Une classe du lycée Antonin Artaud de Marseille s'est inscrite à Forindustrie. Après s'être familiarisés en classe avec le site, les élèves ont participé à une séance de jeu collective libre. Ils ont ensuite réalisé une vidéo afin de faire part de leur expérience.

/// Lien vers la vidéo

Forindustrie

www.ac-aix-marseille.fr/forindustrie-l-univers-extraordinaire-124800

LE DISPOSITIF « AVENIR PRO »

Le dispositif Avenir Pro repose sur une mobilisation du réseau pour l'emploi, notamment avec la direction régionale de France Travail, pour accompagner les élèves en année terminale CAP et baccalauréat professionnel. Il a pour objectifs d'aider les élèves à valoriser leurs compétences, mieux appréhender le marché du travail, structurer leur démarche de recherche d'emploi et les accompagner vers une insertion réussie.

En 2024-2025, 95 établissements scolaires ont ainsi accueilli, de janvier à juin, les conseillers France Travail et missions locales dédiés au dispositif. Leurs interventions ont été déployées principalement en séquences collectives sur le temps scolaire des lycéens en lien avec les responsables des bureaux des entreprises et les équipes pédagogiques, en s'adaptant au contexte propre à chaque établissement. L'objectif : les aider « à valoriser leurs compétences, mieux appréhender le marché du travail, structurer leur démarche de recherche d'emploi et les accompagner vers une insertion réussie ».

La généralisation du dispositif « Avenir Pro » à tous les lycées professionnels démarre dès la rentrée scolaire 2025.

LE PARCOURS INDUSTRIE, UNE EXPÉRIMENTATION EN DIRECTION DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS

Depuis la rentrée 2024, dans le cadre de la réforme du lycée professionnel et de la valorisation de la voie professionnelle, la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) et la Direction régionale académique de la formation professionnelle, initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPIC) travaillent avec les branches professionnelles de l'industrie à un projet expérimental qui implique 17 lycées du territoire régional dit « pilote ».

La relation école-entreprise

40 conventions de partenariat

80 partenaires professionnels : fédérations professionnelles, organisations patronales, entreprises, associations...

L'expérimentation sur l'attractivité des métiers et des formations de l'industrie s'inscrit dans les enjeux de France 2030, de réindustrialisation et de souveraineté industrielle. Elle se situe dans une approche systémique qui vise à réunir tous les acteurs de l'Education nationale ainsi que tous ses partenaires du monde économique. Elle initie des engagements réciproques entre les pouvoirs publics et les principales branches professionnelles sur la sphère emploi / orientation / formation professionnelle.

LE DISPOSITIF INGÉNIEURS POUR L'ÉCOLE (IPE)

Les IPE sont des cadres expérimentés issus du monde de l'entreprise. L'objet de leur mission définie dans la convention de coopération nationale est de favoriser l'employabilité et l'insertion sociale et professionnelle des apprenants des voies professionnelles et technologiques, par le rapprochement école-entreprise et la préparation à la vie professionnelle et à leur insertion dans l'emploi.

/// Consulter la page sur la relation école-entreprise

www.ac-aix-marseille.fr/la-relation-ecole-entreprise-121881

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE



L'académie s'engage à offrir aux élèves la possibilité de poursuivre leur formation en apprentissage tout en restant dans un établissement scolaire. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le CFA académique et les GRETA ont fusionné pour constituer des GRETA-CFA répartis sur quatre territoires : Marseille, Bouches-du-Rhône hors Marseille, Vaucluse et Alpes. En parallèle, plusieurs établissements scolaires accueillent des apprentis dans leurs sections existantes. Depuis cinq ans, une politique active de développement de l'apprentissage est menée : une équipe académique pilote la stratégie régionale et relaie les orientations nationales, tandis que des équipes dédiées au sein des GRETA-CFA assurent la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes et des entreprises, la mise en œuvre des formations et l'accompagnement des apprentis. Actuellement, 3215 apprentis sont formés dans les GRETA-CFA, qui proposent plus de 200 formations couvrant des secteurs

diversifiés (industrie, tertiaire, bâtiment, hôtellerie-restauration...). Plus de 500 personnels sont mobilisés dans une centaine d'établissements publics. L'enjeu central demeure la sécurisation des parcours via le développement de formations en mixité, la prévention du décrochage et un suivi renforcé en entreprise.



NATHALIE DAMIEN

Coordinatrice académique apprentissage

Cela fait près de 30 ans que j'œuvre dans le monde de la formation professionnelle. Depuis 3 ans et demi, je suis chargée de mission apprentissage au sein de l'académie d'Aix-Marseille, rattachée à la Direction régionale académique de la formation professionnelle, initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPIC). Mes missions : coordonner les 4 GRETA-CFA, valoriser l'apprentissage et donner à chaque jeune les clés pour réussir son entrée. Coordonner l'apprentissage, ce n'est pas juste suivre un plan d'action, c'est accompagner des trajectoires de vie.



Répartition des apprentis par niveau de formation à la rentrée 2024

Niveau 3 : 25,8 %

CAP ou BEP, sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale

Niveau 5 : 41,8 %

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

Niveau 4 : 22,7 %

Bac professionnel, Brevet professionnel, Mention complémentaire, Brevet de technicien ou équivalent

Niveau 6+7 : 9,8 %

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac +4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...



TÉO, 22 ANS

Je poursuis depuis près de trois ans mon apprentissage en cuisine au lycée hôtelier de Marseille, accompagné par le GRETA-CFA Marseille Méditerranée. En situation de handicap, j'ai pu dépasser chaque obstacle grâce à un accompagnement attentif et exigeant. Le 7 mars dernier, j'ai franchi une étape décisive en représentant la région lors de la sélection pour la finale nationale des WorldSkills, prestigieuse compétition valorisant les savoir-faire professionnels des jeunes talents.

Répartition des formations par filière - rentrée 2024

Tertiaire	28,5 %
Hôtellerie Restauration	16,8 %
BTP Énergie	8,6 %
Industrie	35,7 %
Sanitaire, Santé, Social	3,3 %
Autres services	7,1 %

LE LYCÉE PROFESSIONNEL, VOIE D'EXCELLENCE



La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023. Elle vise à assurer l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations. Aujourd'hui, le lycée professionnel, voie d'excellence, accompagne les élèves dans leur parcours et leur projet professionnel en s'adaptant à leurs besoins et en les formant aux métiers de demain. Pour cela, il s'appuie sur de nombreux leviers.

LA TRANSFORMATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La transformation de la carte des formations professionnelles dans l'académie d'Aix-Marseille représente une étape cruciale pour l'adaptation de notre structure de formation aux réa-

lités économiques locales, régionales et nationales. Cette évolution vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que leur poursuite d'étude. En redessinant les parcours de formation, l'académie renforce également l'attractivité des filières professionnelles. Les enjeux sont considérables : il s'agit de réduire le chômage des jeunes tout en soutenant le développement des secteurs clés de la région. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'enseignement professionnel, essentielle pour préparer les élèves aux métiers de demain et aux grands défis sociétaux.

PARCOURS DIFFÉRENCIÉ EN TERMINALE DIT EN Y

Les parcours de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation à la poursuite d'études supérieures

ont pour but de renforcer l'employabilité des élèves souhaitant s'insérer directement après le baccalauréat professionnel et ainsi d'améliorer les taux d'accès à l'emploi. Les élèves souhaitant poursuivre leurs études sont mieux préparés et réussissent mieux. Ils sont constitués de six semaines à partir de mi-mai jusqu'à début juillet.

■ DEUX PARCOURS POSSIBLES

• La préparation à la poursuite d'études supérieures

- Durée : 25 heures de cours, 2/3 de renforcement disciplinaire et méthodologique, 1/3 de développement des compétences psychosociales et 5 heures de travail personnel encadré.
- Favoriser la réussite des étudiants issus du lycée professionnel dans l'enseignement supérieur en consolidant des notions disciplinaires, générales et professionnelles nécessaires dans l'enseignement supérieur et particulièrement en Section de technicien supé-

rieur (STS) et préparant aux attendus des formations supérieures.

• La préparation à l'insertion professionnelle

- En période de formation en milieu professionnel (6 semaines gratifiées et non certificatives).
- Poursuite de l'accompagnement des élèves dans la réflexion sur leur projet post-bac pendant les heures de soutien au parcours.

LE BUREAU DES ENTREPRISES (BDE)

Depuis la rentrée scolaire 2023, un Bureau des entreprises au plus près du monde économique est installé dans tous les lycées professionnels.

Sa mission est de faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises.

Pour cela, il doit renforcer la relation école-entreprise pour positionner le lycée professionnel comme un acteur majeur du service public d'éducation en matière de formation professionnelle.

/// **Annuaire des BDE**
www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392

LES COLORATIONS DE FORMATIONS

Comment mieux préparer les jeunes à l'insertion professionnelle et répondre aux besoins en compétences spécifiques des entreprises qui recrutent ?

Les colorations de formations ont pour vocation de répondre à ces problématiques en rapprochant le monde de la formation et le monde professionnel.

Les partenaires élaborent ensemble des stratégies de formation qui permettent aux jeunes de développer les compétences du référentiel du diplôme et d'acquérir en même temps une connaissance fine d'un secteur professionnel ainsi que des compétences spécifiques. Ce partenariat

se matérialise par des scénarios pédagogiques contextualisés élaborés conjointement, des interventions de professionnels en classe, des immersions d'élèves dans les entreprises, parfois des modules de formation complémentaires, de la formation des enseignants, de la mise à disposition de matériels...



CASSY, 16 ANS

Je suis élève en seconde bac pro Chaudronnerie au lycée de l'Argensol, à Orange. À mon entrée en formation, EDF nous a proposé d'intégrer la coloration nucléaire alors que je pensais plutôt me tourner vers le milieu militaire. Passant régulièrement devant la centrale de Tricastin, cela m'a intéressé de pouvoir y entrer et comprendre comment cela fonctionnait. Après mon bac, j'envisage de préparer un BTS en alternance avec EDF et ensuite de travailler dans une centrale nucléaire. Ça me rassure et me motive de savoir qu'il y a de l'emploi dans ce domaine. Ce n'est pas toujours facile d'être une fille dans un milieu masculin, il faut faire des efforts pour s'intégrer. Dans l'entreprise, les relations sont plus matures et les femmes que j'ai rencontrées ont réussi à faire leur place.



PHILIPPE REYNAUD

Responsable du Bureau des entreprises (RBDE) au lycée polyvalent Rempart-Vinci à Marseille

Mon travail consiste à ouvrir les portes du lycée aux professionnels pour qu'ils puissent communiquer avec les professeurs et venir voir comment travaillent nos élèves. Les entreprises peuvent aussi apporter une veille sur certaines matières pour que les cours soient toujours plus adaptés à la réalité du terrain et notamment aux attentes du tissu économique local.

Mon rôle c'est également de prospecter de nouvelles entreprises pour enrichir le carnet d'adresse des entreprises prêtes à accueillir des élèves en Période de formation en milieu professionnel (PFMP) et ainsi accompagner les élèves dans leur parcours d'apprenant voire leur insertion professionnelle.

Plus d'info

/// La page du site académique dédiée aux formations professionnelles, initiales et continues, et à l'apprentissage : www.ac-aix-marseille.fr/formations-professionnelles-initiales-et-continues-apprentissage-124309

La transformation de la carte des formations professionnelles

+544 places supplémentaires

+392 places colorées

+135 places en formations courtes

UN STAGE POUR CHAQUE ÉLÈVE DE SECONDE



Dans le cadre de leur parcours scolaire, les 43000 élèves de seconde en enseignement général et technologique auront, comme l'an dernier, l'opportunité de participer à des stages d'observation en milieu professionnel (au sein d'entreprises, d'administrations ou d'associations).

LES OBJECTIFS

- Découverte du monde professionnel : permettre aux élèves de découvrir différents métiers et secteurs d'activité.
- Développement des compétences : favoriser l'acquisition de compétences transversales telles que l'autonomie, la responsabilité, la communication et l'adaptation.
- Précision du projet d'orientation : aider les élèves à affiner leur projet professionnel et à choisir leur orientation future.
- Renforcement des liens école-entreprise : créer des partenariats entre les établissements scolaires et le monde économique.

LES BÉNÉFICES

- Une expérience enrichissante : le stage est une opportunité pour les élèves de sortir du cadre scolaire et de découvrir de nouveaux environnements.
- Une meilleure connaissance de soi : en réalisant des missions concrètes, les élèves peuvent mieux identifier leurs forces, leurs faiblesses et leurs aspirations.
- Une aide à l'orientation : le stage permet aux élèves de préciser leur projet d'orientation et de faire des choix éclairés pour la poursuite de leurs études.

Le stage participe également à répondre à un enjeu majeur de justice sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales en permettant aux élèves d'enrichir leur connaissance des métiers. Il est aussi un levier efficace contre la représentation genrée des métiers, des formations et de l'orientation.

Plus
d'info

L'accès aux offres de séquence d'observation se fait par la plateforme 1eleve1stage :

1eleve1stage.education.gouv.fr

Plus d'info sur le site de l'académie :

www.ac-aix-marseille.fr/un-stage-en-juin-pour-les-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-125889



L'ACCUEIL DES STAGIAIRES DANS LES STRUCTURES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les établissements scolaires et les sites des services de l'Éducation nationale ont joué leur rôle dans l'accueil des élèves en stage et beaucoup d'entre eux en ont accueillis. Il s'agit ainsi de présenter à nos élèves la diversité et la richesse des métiers proposés par l'Éducation nationale, et d'en renforcer l'attractivité.

POUR UN PARCOURS AMBITIEUX DU COLLÈGE VERS LE SUPÉRIEUR



**PROMOUVOIR
ET ACCOMPAGNER
LE DÉPLOIEMENT
DU PARCOURS
AVENIR COMME
LEVIER STRATÉGIQUE
AU SERVICE DE
L'AMBITION ET DE LA
RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

L'orientation et l'affectation d'un élève s'inscrivent dans un processus continu. Ce dernier s'appuie sur le travail mené par les équipes en établissement auprès de l'élève et se formalise par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : UN DISPOSITIF D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le dispositif des Cordées de la réussite, instauré en 2008, est un programme interministériel visant à promouvoir l'égalité des chances en luttant contre l'autocensure et en encourageant l'ambition scolaire des élèves. Il propose un accompagnement continu de la classe de 4e jusqu'à l'enseignement supérieur, permettant ainsi aux jeunes de mieux construire leur parcours, qu'il s'agisse de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Ce programme repose sur un partenariat entre une « Tête de cordée » (grandes écoles, universités, IUT, lycées avec classes préparatoires ou sections de techniciens supérieurs) et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées). Il est intégré à la DRAIO et constitue un enjeu majeur pour favoriser une orientation choisie

L'analyse du parcours d'orientation des élèves en région académique conduit à déterminer 3 grandes priorités :

- Valoriser une orientation choisie en réduisant les écarts liés au genre, à l'origine sociale et territoriale
- Améliorer la continuité et la fluidité des parcours du collège jusqu'à l'enseignement supérieur et/ou l'insertion professionnelle
- Renforcer la persévérance au sein de la classe

L'enjeu reste celui d'une insertion sociale et professionnelle réussie pour tous. Dans un contexte marqué par d'importantes évolutions et dans un paysage partenarial redessiné, les acteurs nationaux et locaux œuvrent conjointement, chacun dans ses missions respectives, pour favoriser l'accès de tous à une information de qualité et pour élever le niveau de compétences.

C'est dans cette perspective que le pôle pédagogie de la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) ancre l'ensemble de ses activités et conduit un travail auprès des équipes en établissement et en territoire en lien étroit avec l'ensemble des acteurs et partenaires :

- Au collège, un axe de travail majeur : accompagner la généralisation de la découverte des métiers par la formation des référents découverte des métiers et par la mise à disposition de ressources.

- Au lycée, une priorité : améliorer le continuum par la production de ressources spécifiques, la diffusion des outils et ressources développés par les partenaires, l'organisation de rencontres entre enseignants des lycées et enseignants du supérieur, par la professionnalisation des acteurs grâce à l'intervention d'experts à l'occasion de conférences-webinaires.

RETOURS D'EXPÉRIENCE ENCOURAGEANTS (CORDÉE TUTORAT)

- **Du côté des enseignants, une professeure référente du collège Paul Gauthier de Cavaillon témoigne :** « Cette cordée a suscité de l'enthousiasme chez nos élèves volontaires. Elle leur offre une opportunité supplémentaire pour mieux réussir leur année scolaire et se préparer au lycée. »
- **Du côté des élèves, un lycéen bénéficiaire d'un tutorat en mathématiques exprime son ressenti :** « Mon tutorat de maths est très bien. Ma tutrice m'aide à mieux comprendre, à m'organiser et à corriger mes erreurs. »
- **Du côté des tuteurs, un étudiant en Master Génie mécanique à Château Gombert partage son expérience :** « Non seulement j'aide l'élève, mais cela me permet aussi de consolider mes acquis, d'apprendre la patience et de me sentir utile. »
- **Une expérience marquante : le stage avec l'association Les Cigales. Sarah, élève au lycée Saint-Exupéry de Marseille, raconte :** « Ce qui m'a le plus plu, ce sont les rencontres : avec les autres participants, les professeurs et des professionnels des mathématiques venus de l'étranger. C'est une expérience exceptionnelle et enrichissante qui donne envie de continuer dans ce domaine. Merci pour cette découverte ! »

et affranchie des stéréotypes sociaux et de genre.

L'objectif principal est d'accompagner les élèves les plus fragiles en leur apportant des outils concrets pour surmonter les obstacles scolaires et personnels. Pour ce faire, les Cordées s'articulent autour de plusieurs actions :

- Le tutorat et mentorat, pour développer les compétences disciplinaires, transversales et sociales et favoriser le « pair à pair » entre étudiants et collégiens/ lycéens.
- L'ouverture sociale, culturelle et scientifique, afin d'élargir les perspectives des élèves et de stimuler leur ambition.
- L'accompagnement à l'orientation, avec une découverte des métiers et des formations pour lutter contre les stéréotypes et l'autocensure.

UN PROGRAMME EN CONSTANTE ÉVOLUTION

En 2023-2024, environ 160 établissements encordés ont bénéficié de ce dispositif. Pour l'année 2024-2025, 39 projets, dont 7 nouveaux, sont proposés dans l'académie, impliquant plus de 8000 élèves.

UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Les Cordées de la réussite jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves en leur permettant de

prendre confiance en eux et de se projeter dans un avenir ambitieux. Grâce à un suivi personnalisé et à une ouverture sur de nouveaux horizons, ce dispositif contribue à réduire les inégalités et à encourager la réussite de tous.

ÉLÉMENTS SUR L'ORIENTATION DANS L'ACADÉMIE

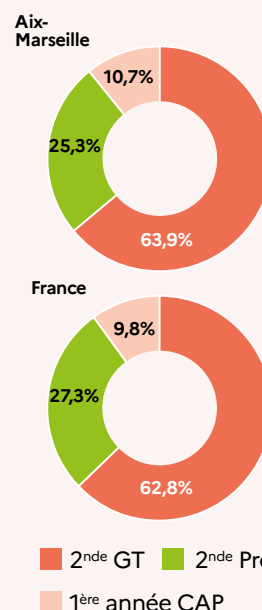
À L'ISSUE DU COLLÈGE :

Un peu moins des **2/3** des décisions d'orientation des conseils de classe privilégient la seconde générale et technologique

1/4 des décisions visent la seconde pro

10% des décisions priorisent le CAP

Répartition des décisions d'orientation fin de 3^e générale - session 2024



Les filles et les garçons : des écarts persistants selon la voie d'orientation

• Vers la seconde générale et technologique :



3 filles sur 4



6 garçons sur 10

• Vers le baccalauréat professionnel :



1 fille sur 5



1 garçon sur 3

• Vers le CAP :



1 fille sur 10



1,5 garçon sur 10

À L'ISSUE DE LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



Au sein de la voie générale : valoriser davantage l'orientation vers les études supérieures scientifiques en particulier pour les jeunes filles

Au sein de la voie technologique : promouvoir les filières technologiques industrielles et de laboratoire

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE PROCÉDURE NATIONALE HARMONISÉE, PARCOURSUP

À partir d'une plateforme, d'une procédure, d'un calendrier et d'un dossier uniques, les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, intéressés par une première année de premier cycle dans l'enseignement supérieur (Licence, Bachelor universitaire de technologie [BUT], Brevet de technicien supérieur [BTS], Classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE], Institut de formation en soins infirmiers [IFSI], école post-bac) candidatent et reçoivent des propositions d'admissions.

La plateforme est en constante évolution répondant aux questions émergeant des différents publics. Elle renforce chaque année la garantie de transparence des critères et d'équité de traitement. À l'articulation du secondaire et du supérieur, elle développe des outils d'accompagnement

à l'orientation des équipes lycéennes et des ressources pour les élèves/candidats (exemple : site d'entraînement).

Dans l'académie, 88% des candidats de terminale ayant confirmé un vœu sur Parcoursup ont reçu au moins une proposition d'admission en phase principale (soit 24 306 sur 27 531).

Sur l'ensemble de la procédure, ce chiffre s'élève à 93,35 % des candidats de terminale :

- 95 % pour la voie générale
- 81% pour la voie technologique
- 71% pour la voie professionnelle

Plus de la moitié des bacheliers généraux (58 %) choisissent une filière universitaire.

Les bacheliers des voies technologique et professionnelle acceptent majoritairement des formations courtes à bac +2. Cela représente respectivement 39,8% et 70,2% en BTS.

La part des propositions acceptées par les bacheliers de la voie technologique en BUT se stabilise (21,8 % et +0,4 points par rapport à 2023).

A chaque étape de la procédure, La DRAIO accompagne les établissements et les candidats. Garante du cadre réglementaire et de la mise en œuvre des politiques de mobilité sociale, la DRAIO assure également le suivi individualisé des candidats de terminale via la messagerie dédiée et dans le cadre des dispositifs d'accompagnement (commission d'accès à l'enseignement supérieur).

À la session 2024 :

24 000
formations

1 dossier

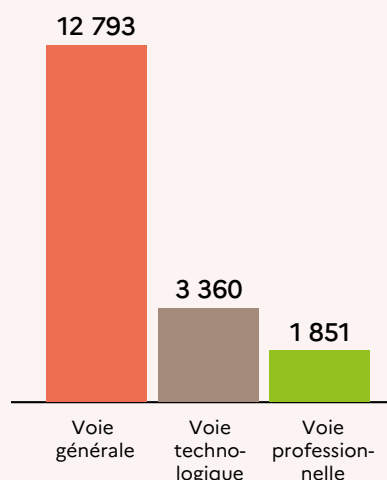
1 calendrier

30 686
inscrits pour les
terminales de
l'académie d'Aix-
Marseille

27 531
ont confirmé au
moins un vœu

24 306
candidats ont reçu
une proposition

Répartition des 18004 propositions d'admission acceptées en phase principale par les Terminales, selon le domaine de formation - session 2024





DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE

Continuer à réduire le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour notre ministère.

La réussite de chaque jeune repose sur l'engagement collectif, la complémentarité des compétences et la capacité à construire des parcours souples, évolutifs et adaptés aux besoins identifiés sur les territoires.

■ UNE AMBITION PORTÉE PAR LE PROJET ACADÉMIQUE

L'académie place la persévérance scolaire au cœur de son action. Elle affirme l'objectif de permettre à chaque jeune, considéré comme premier acteur de sa réussite, de s'inscrire durablement dans un parcours de formation. Cet engagement repose sur

le déploiement des réseaux FoQualE (Formation, Qualification, Emploi), qui constituent un cadre structurant et territorialement ancré pour une politique intégrée de lutte contre le décrochage. Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) s'inscrivent dans cette dynamique partenariale. Elles favorisent une coordination partagée entre les acteurs, une mutualisation des pratiques et une structuration

de l'offre de retour en formation. Elle vise à proposer une solution adaptée à chaque jeune de plus de 16 ans repéré sans perspective de poursuite de formation.

■ LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : UN ACTEUR CLÉ

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) joue un rôle central dans la mise en œuvre de cette politique et travaille au quotidien à la prévention de l'abandon scolaire, à la sécurisation des parcours et à l'accès au diplôme ou à la qualification. Depuis l'entrée en vigueur de l'Obligation de formation (septembre 2020), son action constitue une réponse concrète aux besoins des jeunes en rupture de parcours.

Au sein des réseaux FoQualE, la mission contribue aux diagnostics territoriaux, participe à la conception et au suivi des parcours individualisés et renforce la coopération entre les différents partenaires.

Une action articulée autour de trois axes complémentaires au sein des Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) :

- Prévention universelle : repérage des signaux de décrochage dès les premiers absentéismes ou désengagements scolaires.
- Prévention ciblée : mise en place d'actions spécifiques auprès des élèves identifiés à risque.
- Remédiation individualisée : accompagnement personnalisé pour les jeunes ayant quitté le système scolaire sans solution.

3 724

élèves ont été accompagnés par la MLDS et 425 jeunes sans solution accompagnés dans le cadre de dispositifs de remédiation en 2024-2025

73,5% ont été maintenus ou réinscrits en formation (statut scolaire ou apprentissage)

9,5% ont été orientés vers un accompagnement en PSAD

6,8% étaient en recherche de solution au 1^{er} septembre 2024

10,2% ont poursuivi vers d'autres formes d'engagement (emploi, service civique, etc.)

RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES



L'offre de formation est répartie en trois types d'établissement : les filières de l'université, les cursus post-baccalauréat des lycées et les formations en écoles.

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

Quatre universités sont présentes sur le territoire régional académique : Aix-Marseille Université et Avignon Université dans l'académie d'Aix-Marseille, Université Côte d'Azur et Université de Toulon dans l'académie de Nice. Marseille et Nice disposent d'un centre hospitalier universitaire (CHU).

LES CURSUS POST-BACCALAURÉATS DES LYCÉES

Les filières post-bac des lycées sont des formations de premier cycle de

l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossiers scolaires. Réparties dans de nombreux lycées publics et privés, elles se déroulent entre un à trois ans et se composent principalement des sections de techniciens supérieurs (STS) qui préparent au brevet de technicien supérieur (BTS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des filières de comptabilité et de gestion qui préparent aux diplômes de comptabilité et de gestion (DCG) et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

LES ÉCOLES ET INSTITUTS

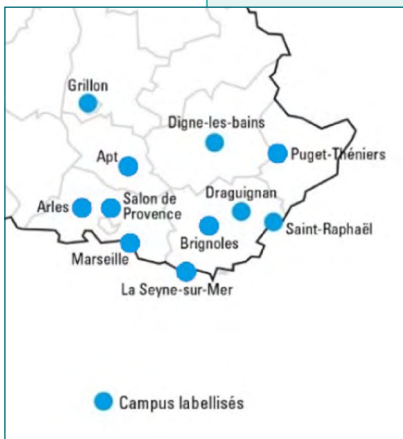
Les écoles, publiques et privées, rassemblent des formations professionnalisantes très diverses (arts, audiovisuel, commerce, design, photographie, sanitaire et social...) et des grandes écoles comme Centrale Mé-

diterranée (Marseille et Nice), Sciences Po Aix, les Arts et Métiers (ENSAM), l'École de l'air, ou encore Kedge (Marseille et Toulon) ou Skema (Sophia Antipolis) pour le management. Les écoles d'ingénieur Polytech (Marseille, Nice-Sophia) et SeaTech (Toulon) sont intégrées aux universités. La région compte une école nationale d'architecture à Marseille et 25 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).



187 757

Nombre d'étudiants en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur à la rentrée 2023



LES CAMPUS CONNECTÉS

La région académique PACA compte 11 campus connectés labellisés. Le dispositif « campus connectés » a été mis en place en 2019 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a pour objet de :

- rapprocher l'enseignement supérieur de tous les publics empêchés ;
- soutenir financièrement des tiers-lieux qui offriront des modalités d'enseignement à distance et de tutorat et permettront aux apprenants de dépasser les difficultés de mobilité ;
- réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire (articulation avec les universités).

Chaque campus connecté est porté par une collectivité territoriale en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur.

L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE : UN TERRITOIRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MAJEUR

Avec près de 120000 étudiants, des établissements de renom et une recherche à la pointe, l'académie d'Aix-Marseille affirme son rôle moteur dans le paysage national de l'enseignement supérieur. Elle est l'une des plus importantes de France en matière d'enseignement supérieur. Aix-Marseille Université, plus grande université francophone pluridisciplinaire, s'affirme comme un acteur de premier plan. Classée régulièrement dans les grands palmarès internationaux, elle est au cœur de l'initiative d'excellence A*MIDEX, qui soutient depuis plus de 10 ans des projets de recherche ambitieux.

28 971

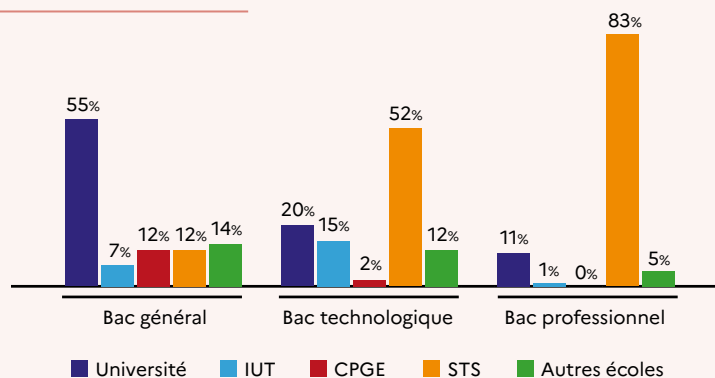
élèves de l'académie ont obtenu le diplôme du baccalauréat en 2023

16 599 en filière générale

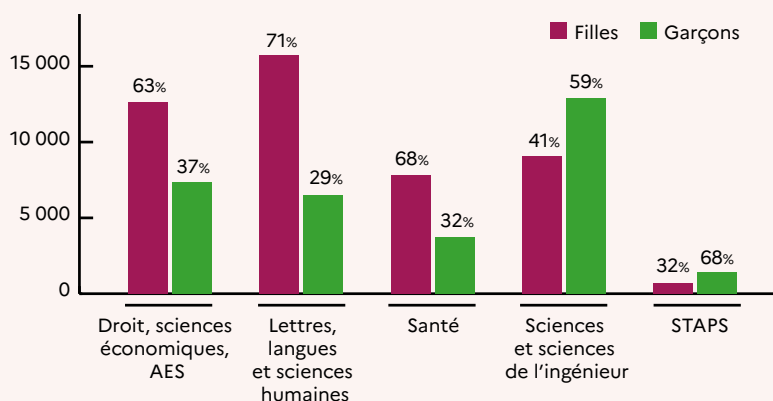
5 766 en filière technologique

6 606 en filière professionnelle

Part des bacheliers généraux, technologiques et professionnels par type de formation supérieure



Répartition des effectifs selon le sexe et la filière



81%

des néobacheliers poursuivent des études dans l'enseignement supérieur



/// Chiffres clés

119 177

Nombre d'étudiants dans l'académie

41%

Part d'étudiants boursiers de l'enseignement supérieur

22%

Part d'étudiants dans l'enseignement supérieur privé

58%

Part des étudiantes dans les formations d'enseignement supérieur

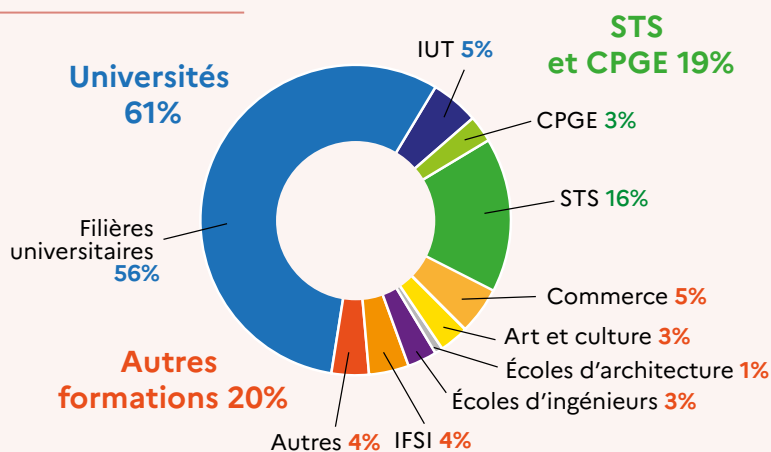
16 720

étudiants (14%) dans les filières médicales et paramédicales

26%

de filles dans les filières d'ingénieurs publiques

Répartition globale des effectifs étudiants par type de formation en 2023



LA RECHERCHE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

La recherche dans l'académie se distingue par sa pluridisciplinarité et son ouverture internationale. Les sciences de la mer, la biologie, la santé, l'énergie, l'environnement ou encore l'intelligence artificielle font partie des domaines d'excellence.

De nombreux projets associent laboratoires, collectivités, entreprises et startups, créant de véritables écosystèmes d'innovation. Le lien avec le tissu socio-économique local est renforcé par des dispositifs comme les junior entreprises, les incubateurs étudiants ou les plateformes de valorisation de la recherche.

L'académie poursuit ses efforts pour renforcer l'attractivité de ses formations et le rayonnement de ses établissements, tout en construisant une communauté universitaire inclusive, connectée, responsable et prête à relever les défis de demain.



JULIEN, 28 ANS

Ancien étudiant en ingénierie numérique à Avignon Université

Le lien entre formation et innovation est très fort ici. Grâce à mon stage en start-up via mon master, j'ai pu décrocher mon premier emploi dès la fin de mes études.

LA VIE ÉTUDIANTE : DES CAMPUS VIVANTS ET ENGAGÉS

De Luminy à Avignon, en passant par Aix-en-Provence, Arles, Gap ou Digne-les-Bains, les campus se modernisent, s'équipent, s'ouvrent. La vie étudiante est animée par des associations culturelles, sportives et solidaires. L'université est aussi engagée dans des démarches de transition écologique, avec des projets autour de la sobriété énergétique, de la biodiversité et de la mobilité douce. Les dispositifs d'accompagnement psychologique, d'aide sociale et de réussite étudiante sont des priorités, tout comme l'inclusion des étudiants internationaux ou en situation de handicap.

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Elle est acquittée par les étudiants s'inscrivant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, les étudiants boursiers étant exonérés. Son montant était de 103 € à la rentrée 2024.

Cette contribution qui joue un rôle crucial dans l'accompagnement des



IMANE, 20 ANS

Étudiante en L2 Sciences du langage
à Aix-Marseille Université

Grâce à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), notre association étudiante a pu organiser des ateliers bien-être et des sorties culturelles accessibles à tous. J'ai aussi pu bénéficier d'un accompagnement psychologique sans avance de frais, ce qui a vraiment compté pour moi en début d'année. On ne se rend pas toujours compte de tout ce que la CVEC permet, mais elle fait une vraie différence dans la vie quotidienne sur le campus.

étudiants, est reversée aux établissements publics d'enseignement supérieur, aux établissements privés chargés d'une mission de service public (EESPIG, établissements consulaires) et au Crous.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2025, est mise en place une aide à la restauration pour les étudiants inscrits dans des sites d'enseignement supérieur situés en zone dite « blanche », c'est-à-dire situés à plus de 20 minutes de trajet à pied ou en transport en commun d'un restaurant universitaire (Crous), d'un restaurant agréé par le Crous, ou d'une autre offre de restauration à tarif modéré.

Les étudiants qui relèvent de ces sites (hors étudiants en apprentissage, qui reçoivent d'ores et déjà une aide à la restauration), bénéficieront d'une carte

virtuelle sur laquelle sera créditée la somme de 40 euros par mois pour les boursiers et 20 euros par mois pour les non-boursiers, pour la période de septembre à juin de chaque année universitaire.

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est mobilisée dès le lancement du dispositif. Les Crous et rectorats ont coordonné leurs efforts pour cartographier les zones blanches et animer un réseau de référents au sein des 37 établissements identifiés (18 dans l'académie d'Aix-Marseille et 19 dans celle de Nice). Ces acteurs jouent un rôle déterminant en informant les étudiants éligibles et en transmettant les données nécessaires à l'attribution effective de l'aide. À ce jour, 3292 étudiants bénéficient de cette aide.



LA VIE DE L'ACADÉMIE 2025-2026

Rectorat

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication

Benoit Delaunay

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rédaction

Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page

Cabinet des recteurs - pôle communication

ISSN

1953 - 1087

Publication gratuite

Dépôt légal à parution (septembre 2025)

Impression

400 exemplaires

Une version numérique de *La vie de l'académie 2025-2026* est disponible sur le site académique :

www.ac-aix-marseille.fr

Crédits photographiques

Couverture : Shutterstock, L. Villeret/MEN, X. Schwebel/MEN, p3 : Conseil d'État, p6 : S. Lacombe/MEN, p8 : J.-B. Paye, S. Galland, p. 9 : M. Genel/MEN, p10 : Shutterstock, p15 : M. Genel/MEN, p16 : Shutterstock, p19 : D.R., p20 : Shutterstock, p22 : M. Delporte/MEN, p23 : Shutterstock, p24 : M. Delporte/MEN, p26 : S. Lacombe/MEN, p28-30 : D.R., p31 : M. Genel/MEN, p32 : Shutterstock, p35 : D.R., p36 : C. Rochaléou, D.R., p38 : S. Lacombe/MEN, D.R., p39 : MEN, J.-R. Dantou/MEN, p40 : S. Lacombe/MEN, p41 : M. Genel/MEN, p42-43 : Shutterstock, p43 : J. Millet, p44 : M. Genel/MEN, p46 : Libération, p47 : S. Lacombe/MEN, p49 : P. Devernay/MEN, D.R., p50 : J. Bourges/MEN, p51 : D.R., p52-53 : Shutterstock, p56 : J. Bourges/MEN, p57 : F. Escalier/AMU, p59 : France Universités - Université d'Angers, Shutterstock, p60 : France Universités - Université de Lorraine, Shutterstock.

www.ac-aix-marseille.fr

